

Débat public sur le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII.

Deuxième réunion thématique : Quelle place pour l'incinération avec valorisation énergétique dans l'agglomération parisienne ?

Paris XIII, Salle Mas, le 7 octobre 2009

LES AVANTAGES ET INCONVENIENTS DE L'INCINERATION COMME MODE DE TRAITEMENT PRINCIPAL DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE, LES RISQUES EVENTUELS POUR LA SANTE PUBLIQUE ET LES ALTERNATIVES

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC

- Philippe MARZOLF, Président de la CPDP, Vice-président de la CNDP, conseiller en environnement.
- Laurence MONNOYER-SMITH, professeur d'université
- Anne-Laure BEDU, consultante dans le domaine du développement durable

PRESENTATION DU PROJET DU SYCTOM : INCINERATION ET METHANISATION

- Dominique LABROUCHE, Directeur général des services
- Didier FOURNET, Directeur du projet Ivry – Paris XIII

PREMIERE TABLE RONDE : L'INCINERATION AVEC VALORISATION ENERGETIQUE CONSTITUE-T-ELLE UNE ALTERNATIVE AUX ENERGIES FOSSILES OU DOIT-ELLE ETRE LIMITEE ?

OU EN EST-ON DE CE MODE DE TRAITEMENT EN FRANCE ET EN EUROPE ? QUELLES SONT SES PERSPECTIVES ? LA VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS MENAGERS EST-ELLE UNE REPOSE A LA RAREFACTION ET AU COUT CROISSANT DES ENERGIES FOSSILES ? EST-ELLE COMPLEMENTAIRE OU ANTAGONISTE AVEC LES POLITIQUES DE REDUCTION DES DECHETS A LA SOURCE ET D'AMELIORATION DES PERFORMANCES DU TRI ?

- Luc VALAIZE, Syndicat national du traitement et de la valorisation des déchets urbains et assimilés.
- Sébastien LAPEYRE, Centre national d'information indépendante sur les déchets

COMMENT LE CENTRE D'IVRY – PARIS XIII ET L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS DU SYCTOM POURRAIENT-ELLES S'ADAPTER A UNE BAISSSE DU GISEMENT DE DECHETS ? QUELLE IMPLICATION POUR LE CHAUFFAGE URBAIN ?

- Dominique LABROUCHE, Didier FOURNET, Sycatom
- Franck NOULIN, France Nature Environnement

DEUXIEME TABLE RONDE : OU EN EST-ON DE LA CONTROVERSE SUR LES EFFETS DE L'INCINERATION SUR LA SANTE PUBLIQUE ? LES RECENTES ETUDES DE L'INVS ONT-ELLES CLOS LE DEBAT OU D'AUTRES MESURES DOIVENT-ELLES ETRE ENGAGEES ?

QU'EN EST-IL DES RISQUES ET DES NUISANCES ATTRIBUES A L'INCINERATION DES DECHETS ? QUELS SONT LES RESULTATS DES ETUDES QUI ONT ETE MENEES ?

- Nadine FRERY, Institut National de Veille Sanitaire
- Pascal EMPEREUR-BISSONNET, Institut National de Veille Sanitaire
- Marine SAINT-DENIS, Cabinet Bio-Tox

QUELLES GARANTIES SUPPLEMENTAIRES IMAGINER AU NIVEAU DU SUIVI SANITAIRE, DE LA REGLEMENTATION, DES COLLECTIVITES, DES CONSTRUCTEURS, DES GESTIONNAIRES, DES CITOYENS/RIVERAINS POUR LIMITER LES INCERTITUDES QUI SUBSISTENT ? QUEL EST LE PRIX DE CES GARANTIES ?

- Georges SALINES, Institut National de Veille Sanitaire
- André CICOLELLA, Réseau Environnement Santé

CONSTRUCTION ET EVOLUTION DES NORMES ET DES CONTROLES

- Didier TORNY, Sociologue à l'Institut National de Recherche Agronomique

La séance est ouverte à 20 h 05 sous la présidence de Monsieur Philippe MARZOLF, Président de la Commission Particulière du Débat Public.

Philippe MARZOLF, Président de la CPDP : Bonsoir, Philippe MARZOLF, Président de la Commission du débat sur le projet de reconstruction de l'usine du traitement des déchets d'Ivry – Paris XIII. Je suis accompagné ce soir bien sûr des membres de la Commission, notamment Anne-Laure BEDU et Laurence MONNOYER-SMITH.

Ce soir, nous avons une réunion thématique, destinée à apporter vraiment des connaissances, faire un peu le tour de la question, sur l'incinération. Celle de la semaine dernière portait sur le recyclage et la prévention, et celle de la semaine prochaine portera sur la méthanisation.

Déroulement de la soirée :

- Présentation du débat public, pour vous en rappeler les règles
- Présentation du projet par le Sycotom, particulièrement sur la partie incinération – méthanisation.
- Deux tables rondes.

Nous avons essayé de faire une réunion construite pour faire le point sur l'incinération. D'abord l'intitulé de la première table ronde est : l'incinération avec valorisation énergétique constitue-t-elle une alternative aux énergies fossiles ou doit-elle être limitée ? Quels sont les avantages, les inconvénients, les bilans que l'on peut en tirer ?

La deuxième table ronde portera sur un sujet qui préoccupe beaucoup de gens : où en est-on de la controverse sur les effets de l'incinération sur la santé publique ? Il s'agit de tous les risques sanitaires, et nous étudierons notamment les résultats des études de l'Institut national de veille sanitaire. Et, nous verrons s'il y a peut-être d'autres choses à faire en complément.

Présentation du débat public

Saisine de la CNDP

Je vous rappelle que c'est la loi, le maître d'ouvrage (en l'occurrence le Sycotom) doit saisir la CNDP (Commission nationale du débat public), si son projet est globalement supérieur à 3 millions d'euros. La CNDP, instituée par une loi de février 2002, est chargée en France de veiller à la participation du public sur l'élaboration de tous les projets d'intérêts nationaux. Elle décide ou non de faire un débat public selon que le projet a déjà été présenté ou si le public a été informé et a pu s'exprimer. Ensuite, c'est elle qui nomme le Président (donc moi-même) et les membres complémentaires au nombre de quatre.

Ensuite, c'est la Commission particulière qui organise et anime, en toute indépendance. Nous sommes indemnisés par la Commission nationale qui est une autorité administrative indépendante.

De plus, nous sommes neutres, c'est-à-dire que nous n'avons pas d'avis à donner. Donc, ce n'est pas nous qu'il faut convaincre de la véracité de vos arguments, mais le maître d'ouvrage pour qu'il en prenne compte.

Nous ne nous exprimons pas sur le projet, par contre nous organisons et sommes garants de l'organisation du débat.

Quel est l'objectif d'un débat public ?

Permettre au public (acteurs, grand public) de s'informer sur le projet. Il est bien sûr important de connaître les choses, d'obtenir des réponses à ses questions, d'exprimer ses observations, ses questionnements et ses propositions. Nous cherchons des propositions. Vous pouvez être pour ou contre le projet, mais nous avons besoin d'argumentations.

Tout ceci servira à éclairer le maître d'ouvrage (Sycotom) pour prendre sa décision.

Composition de la Commission Particulière du Débat Public :

- Philippe MARZOLF (moi-même), je suis Vice-président de la CNDP, conseiller en environnement.
- Laurence MONNOYER-SMITH, professeur d'université
- Jean-Paul PUYFAUCHER, ingénieur de travaux publics à la retraite
- Anne-Laure BEDU, consultante dans le domaine du développement durable
- Alain MARABOUT, avocat à la retraite

Ce sont des personnes d'origine et d'horizon divers, mais non spécialistes des déchets, car je vous rappelle que nous n'avons pas d'avis à donner.

Le débat public, tel que la CNDP l'organise, porte :

- Sur l'opportunité : faut-il reconstruire l'usine d'Ivry – Paris XIII ?
- Sur ses objectifs : pour faire quoi et comment traiter les déchets ?
- Sur ses principales caractéristiques : comment va-t-elle être construite ? comment cela va-t-il s'intégrer dans son environnement urbain notamment ?

Cela se déroule en amont de la décision de faire le projet, bien avant l'enquête publique qui sera le dernier moyen pour le public de participer.

Principes mis en place par la CPDP

- **Transparence** : essayer de tout rendre public, de faire le point sur les différentes questions et problématiques qui entrent dans ce débat de gestion des déchets ménagers.
- **Equivalence** : Tous les points de vue vont être écoutés par la Commission, quelle que soit leur représentativité, nous cherchons les arguments. Toutes les positions seront explicitées et débattues.

Suites des débats

Ce débat a démarré le 4 septembre et se terminera le 21 décembre 2009. Dans les deux mois qui suivent, la Commission aura tiré les enseignements de ce débat (ce que l'on peut en retirer, les avis du public qui s'est exprimé), un compte rendu sera élaboré et la CNDP fera un bilan. Trois mois après la publication de ces documents, le Sycotom (maître d'ouvrage) devra prendre une décision sur les conditions de poursuite de son projet : le continue-t-il, le modifie-t-il, en fonction des enseignements du débat public.

Moyens d'information :

- Un dépliant présente les outils d'information
- Le journal du débat, auquel vous pouvez vous abonner pour recevoir régulièrement l'actualité
- Une Newsletter hebdomadaire que vous recevez par Internet, toujours sur l'actualité du débat
- Le dossier du maître d'ouvrage de 100 pages et sa synthèse (disponibles à l'entrée de la salle)
- Toutes les études menées dans le cadre de la préparation du débat figurent soit sur le site de la Commission, soit dans nos bureaux à Ivry-sur-Seine.
- En cours de débat, il y aura tous les avis, tous les commentaires, les contributions qui seront rendues publiques, les cahiers d'acteurs également (documents de 4 pages) montrant les arguments des différents acteurs, suivant la réponse aux questions posées sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques du projet, et bien sûr des études et des documents complémentaires si nécessaires.

Nous avons cherché à construire un débat très progressif, pédagogique pour faire le point sur les questions de traitement des déchets ménagers. Nous avons eu une réunion d'ouverture où la question principale posée a été : faut-il reconstruire l'usine d'Ivry – Paris XIII ?

Trois réunions thématiques feront venir des experts pour qu'ils apportent leurs compétences et leurs connaissances, la première réunion portait sur la prévention et le recyclage, ce soir sur la place de l'incinération et la semaine prochaine sur la valorisation.

En parallèle de ces réunions thématiques, nous avons mis en place un groupe de travail avec les acteurs pour réfléchir et que le maître d'ouvrage puisse expliciter comment il avait évalué le gisement des déchets. Une première réunion s'est tenue.

Je rends publique une décision. Ce matin, sur demande des associations, la Commission a demandé à la Commission nationale du débat public de diligenter une étude indépendante justement sur le modèle et les méthodes utilisées par le Sycotom pour évaluer son gisement de déchets.

Après ces réunions thématiques qui vont apporter des éléments de compréhension du projet et de la gestion des déchets, quatre réunions locales se tiendront :

La première, le 5 novembre où nous expliciterons et décortiquerons le projet du Sycotom pour étudier ses avantages, ses inconvénients et faire réagir le public.

Ensuite, nous irons à Charenton pour voir les impacts environnementaux et sanitaires du traitement des déchets

Nous verrons comment le centre de traitement va être intégré dans son environnement urbain, quelles sont les politiques et les projets urbanistiques autour de centre, quels coûts et modalités de financement, et quelle concertation pour la suite.

Nous terminerons en décembre sur les principaux enseignements du débat public, ce que la Commission retire, également les acteurs et le public.

On peut également organiser des auditions publiques, c'est un temps privilégié où l'on écoute les acteurs qui le veulent.

Bien sûr au cours du débat, d'autres moyens de participation sont mis à votre disposition. J'espère que vous avez consulté le site internet, et d'ailleurs ce soir, nous sommes en direct et nous prendrons les questions des internautes.

Les contributions écrites, les avis, seront publiés.

Il existe un système de questions-réponses qui fonctionne, c'est-à-dire que les gens posent des questions, la commission les transmet au Sycotom, si elles concernent le projet, ou y répond directement. Par contre, les réponses du maître d'ouvrage sont relues par la Commission pour vérifier qu'elles soient bien complètes, avant d'être envoyées à l'émetteur de la question.

Sur vos chaises se trouve un formulaire de questions ; ce qui permet, même si nous prenons les questions orales, d'écrire les questions et donc de recevoir plus tard une réponse par écrit. C'est important dans les débats publics, c'est l'écrit qui compte et il doit être archivé.

Il y a également un blog sur le site Internet, sur lequel le débat continue en dehors des réunions publiques. Nous avons essayé, grâce à l'aide des collectivités, d'inciter et d'impliquer tous les espaces de dialogue qui existent déjà dans les collectivités, par exemple les conseils de quartier, les centres socioculturels pour qu'ils initient des débats, et qu'ils fassent ensuite des propositions à la Commission.

De même avec les enfants, nous avons développé sur Internet un outil pédagogique, proposé aux enseignants pour qu'ils animent les réflexions avec les enfants.

Bien sûr, toutes les contributions sont rendues publiques et prises en compte dans le compte rendu, et dans le bilan. C'est vraiment le rôle de la Commission de vous écouter et d'en retirer des enseignements.

Je vous propose de demander au Sycotom de nous présenter le projet, mais surtout les complémentarités entre incinération et méthanisation, ensuite nous entamerons la première table ronde.

PRESENTATION DU PROJET DU SYCTOM : INCINERATION ET METHANISATION

Dominique LABROUCHE, Directeur général des services du Sycatom :
Bonsoir, je veux d'abord vous présenter la stratégie globale du Sycatom : prévention, recyclage, diversification des modes de traitement, et ensuite la déclinaison de cette stratégie à travers le projet de transformation du centre Ivry – Paris-XIII.

Le Sycatom est un établissement public, ce n'est pas une entreprise privée, qui rassemble 84 communes. Il a traité 2,430 millions de tonnes de déchets en 2008. Il assure une mission de service public obligatoire de traitement des déchets. Ce sont les communes qui assurent la collecte auprès des habitants.

Il a une stratégie tout à fait conforme à la nouvelle directive européenne et à la loi relative au Grenelle de l'environnement, puisque, avec les communes, il s'efforce de promouvoir des actions de prévention. D'ailleurs, il a adopté un plan de prévention en 2004. Il travaille aussi avec les communes pour favoriser le réemploi. Le Sycatom a conclu par exemple une convention avec l'association Emmaüs pour la réutilisation de produits, de déchets. Il favorise aussi, en lien avec les collectivités chargées de la collecte, le recyclage. Ces dernières années, il a investi dans des capacités de tri, avec des constructions de centre de tri, de collecte sélective. Nous avons pour objectif de doubler ses capacités d'ici 2023.

La diversification des modes de traitement va concerner, après le tri des habitants, les ordures ménagères résiduelles. Nous souhaitons adapter le traitement à la nature des déchets, avec pour conséquence une réduction de la part dédiée à l'incinération, et donc in fine aussi une diminution très nette des quantités en centre d'enfouissement en stockage.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, après le tri de l'habitant à la maison, il faut regarder ce qui reste dans la poubelle en vrac. Il reste encore des déchets recyclables. Il y a des déchets biodégradables, ce sont des résidus de cuisine, des papiers, cartons souillés, des épluchures ; c'est la part fermentescible des déchets, qui est très importante. Nous proposons de la séparer de cette poubelle pour pouvoir effectuer un recyclage organique et faire du compost.

Il y a ensuite une part importante, de l'ordre de 40 à 50 %, qui est du vrac avec du plastique et aussi quelques papiers souillés que nous ne pouvons pas recycler, qui ne constitue pas encore un déchet ultime qui ne peut pas être envoyé en décharge, mais qui peut encore être valorisé. Il ne fera pas l'objet d'une incinération.

Enfin, il y a des déchets inertes : céramiques, gravats, cailloux, qui sont directement envoyés en décharge. Nous avons commencé à mettre en œuvre cette stratégie avec la construction de deux unités de tri et de méthanisation. La méthanisation est le procédé qui va permettre la fermentation de cette partie fermentescible des déchets pour réaliser un compost, qui pourra ensuite être commercialisé, retourné à la terre auprès des grandes cultures, mais aussi dans des programmes d'aménagement urbain, paysagers par exemple. Donc, deux projets en cours en Seine-Saint-Denis, Romainville et Bobigny, 400 000 t de déchets traités. Cette séparation se fera mécaniquement.

A l'issue de ces 400 000 t de déchets traités par méthanisation, après un tri, 110 000 t de déchets pourront être orientées vers la valorisation énergétique. C'est

donc cette partie de la poubelle déchets à fort pouvoir calorifique, que j'évoquais à l'instant, qui sera traitée dans le futur centre Ivry – Paris-XIII.

La déclinaison de cette stratégie, dans le projet du Sycotm :

De quoi parle-t-on ? Le bassin versant du centre Ivry – Paris-XIII représente la zone géographique de collecte autour du centre. C'est un bassin versant qui rassemble 14 communes du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine, 12 arrondissements parisiens. Le centre actuel a une capacité de 770 000 t, dont 730 000 t de capacité d'incinération.

J'ai souhaité illustrer sur la carte ce mouvement de tonnage de 110 000 t d'ordures ménagères brutes, qui proviennent du centre de Romainville. C'est un centre actuellement de regroupement de déchets ménagers du territoire du Sycotm. A partir de ce centre, les tonnages sont orientés vers d'autres centres de traitement, que ce soit à Saint-Ouen ou Isséane ou vers l'enfouissement. Aujourd'hui, 110 000 t sont orientées vers le centre actuel d'Ivry – Paris-XIII.

Outre les capacités d'incinération, il y a un centre de tri des collectes sélectives d'une capacité de 35 000 t et une déchetterie. La combustion des déchets ou des ordures ménagères résiduelles permet une valorisation énergétique sous forme de vapeur permettant d'alimenter l'équivalent de 100 000 logements.

Il y a une valorisation matière de tri des collectes sélectives dans le centre, et aussi à l'issue de l'incinération, ce sont les mâchefers qui sont recyclés pour des travaux de voirie par exemple.

248 personnes travaillent aujourd'hui dans ce centre.

La solution retenue est bien la complémentarité des modes de traitement sur les ordures ménagères résiduelles, après le tri effectué à la maison par l'habitant, comme je l'ai indiqué.

La méthanisation de cette part fermentescible issue de la poubelle, l'incinération des déchets non recyclés, qui sont combustibles : cette complémentarité produit un meilleur taux de recyclage global, puisque que par la méthanisation nous avons pour objectif de produire un compost. Bien évidemment, le taux de recyclage global, conformément à la directive européenne, est meilleur que si nous avons opté pour une solution « toute incinération » qui, de toute manière, ne serait pas conforme à la directive européenne dans la hiérarchisation des modes de traitement. Le stockage aussi a été envisagé en complément de la méthanisation. Or, là aussi, nous ne serions pas en conformité avec la directive européenne, puisque ce déchet, après tri mécanique, peut être incinéré, ce n'est pas un déchet ultime. Il peut encore faire l'objet d'une valorisation.

Par ailleurs, nous serions en totale contradiction avec le principe de proximité, car cela nous obligerait à envoyer en dehors du périmètre du Sycotm des déchets ménagers.

Maintenant, la description du projet avec une réduction de 20 % des capacités de traitement sur le site : 490 000 t du bassin versant, plus les 110 000 t que j'ai évoquées à l'instant.

Cette diapositive montre la traduction de ce que j'ai exposé à travers la description de ce que l'on trouve dans la poubelle, avec un tri mécanique qui va être opéré sur les ordures ménagères brutes pour les orienter soit vers un recyclage, soit vers la méthanisation, soit vers l'incinération, et des capacités d'incinération qui sont réduites de moitié. Aujourd'hui, l'ensemble des déchets ménagers va directement à l'incinération.

La pertinence de l'incinération dans le projet Ivry – Paris-XIII découle de la stratégie que je viens d'exposer, et des choix effectués au niveau des modes de traitement. Elle va permettre une réduction rapide et significative des quantités de déchets qui sont non recyclés. C'est un mode de traitement qui est adapté au milieu urbain, parce qu'il permet une valorisation énergétique et une connexion au réseau de chauffage urbain. Cela évite aussi d'avoir à recourir à d'autres sources d'énergie fossile du fait de l'alimentation de ce réseau de chauffage urbain. Il y a aussi une valorisation matière qui sera moindre, puisqu'il y a moins de quantités à traiter.

La maîtrise de l'impact est bien évidemment importante. Le Sycotom a pour objectif de mettre en œuvre les meilleures technologies possibles, à la fois pour le traitement des rejets, qu'ils soient gazeux ou liquides. Il y aura bien sûr des campagnes de contrôle réglementaire, comme le Sycotom le fait déjà pour ses centres de traitement concernant les rejets. Il fera même plus, comme il le fait déjà, que ce qui est exigé par la réglementation.

Le public sera associé au suivi de l'exploitation à travers par exemple les citoyens sentinelles. C'est un projet qui va se réaliser dans un contexte urbain en pleine évolution, côté Paris comme côté Ivry. Une attention toute particulière sera accordée à l'intégration urbaine.

En guise de conclusion, dans ce projet, la place de l'incinération réduite de moitié en termes de capacité illustre la mise en œuvre de la hiérarchisation des modes de traitement, c'est la mise en œuvre de la directive européenne et du Grenelle de l'environnement, c'est la juste place donc de l'incinération.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Philippe MARZOLF : Merci M. LABROUCHE en plus de respecter le temps de parole. Vous avez vu dans le programme qu'il y a une réaction du public surtout sur le projet, avant de passer à la première table ronde. Nous avons déjà eu une question de François CRESTAUX.

La CNDP a décidé d'organiser un débat public sur le projet arc express en proche couronne de Paris. Quand celui-ci aura-t-il lieu ?

Certainement avant les régionales, tout dépend du projet du Grand Paris. Je rappelle qu'une loi vient de passer en Conseil des ministres ce matin. C'est un peu une loi d'exception sur le projet du Grand Paris. Donc le projet arc express passera normalement après les régionales (avril 2010).

Pouvez-vous poser votre question concernant votre lecture dans Environnement Magazine ?

François CRESTAUX, Ivry : J'ai lu dans Environnement Magazine, une presse plutôt pour professionnels concernant en particulier l'environnement, que le Sycotom allait passer des appels d'offres pour le renouvellement du contrat d'exploitation du centre d'incinération et du centre de tri d'Ivry-sur-Seine. N'est-ce pas un peu prématuré avant même la conclusion du débat ?

Dominique LABROUCHE : Effectivement, le Sycotom va relancer un appel d'offres. Je vous rassure, il ne s'agit pas d'un appel d'offres pour construire le nouveau centre. Aujourd'hui, nous devons assurer la continuité du service public de traitement. Le marché d'exploitation, aussi bien de l'unité d'incinération que du centre de tri, arrive à son terme fin 2010. Comme cela se fait dans les collectivités, régulièrement, on a l'obligation de remettre en concurrence les différents concurrents potentiels.

En résumé, il s'agit d'un appel d'offres pour permettre la poursuite de l'exploitation du centre actuel à partir du 1er janvier 2011 pour assurer la continuité du service public, aussi bien au niveau du centre de tri des collectes sélectives, de la déchetterie qu'au niveau de l'unité de valorisation énergétique. C'est la poursuite de l'exploitation actuelle, pour une durée de trois ans.

Philippe MARZOLF : Avez-vous une autre réaction sur le projet, avant de passer à la première table ronde ?

Chantal DUCHENE, Conseillère municipale d'Ivry : J'espère que la question n'a pas déjà été posée, car je viens d'arriver.

Ma question sur le projet concerne les fours, deux sont prévus. Pourquoi ne pas prévoir un plus grand nombre de fours permettant une évolution, si nous arrivons comme nous l'avons vu la dernière fois avec la prévention à réduire nos déchets ?

Dans le dossier, il est dit que s'il y a moins de déchets, on utilisera d'autres produits de déchetteries, du bois etc... pour nourrir la bête. Si l'on pouvait carrément fermer des fours, ce serait encore mieux. Les fours ne pourraient-ils pas être plus modulables ? Pourquoi n'a-t-on pas retenu une telle hypothèse ? Cela se fait ailleurs.

Je discutais hier soir, puisque c'était le congrès d'AMORCE (association des élus des déchets) avec nos collègues de Dunkerque. Ils expliquaient qu'ils avaient des fours modulables de 30 000 t, leur permettant effectivement d'en fermer.

Philippe MARZOLF : C'est un peu la réponse à la question qu'on allait vous poser lors de la table ronde, mais faites une réponse rapide, et vous y reviendrez tout à l'heure.

Didier FOURNET, Sycotom, Directeur du projet Ivry – Paris XIII : On parlera effectivement lors de la première table ronde de l'évolutivité. Par rapport au nombre de fours, le site d'Ivry a sa dimension et on ne peut pas démultiplier les fours, ceux-ci prennent une certaine place. Il se trouve que pour développer tout le programme prévu sur cette opération, nous sommes contraints de limiter le nombre de fours.

Par contre, deux fours sont nécessaires pour la continuité de service. Les deux fours permettront des arrêts successifs pour l'entretien, afin de permettre une continuité de service sur ce centre.

Si l'on fait plusieurs fours, cela prend de l'espace et il faut mettre tout le processus de tri pour arriver à sélectionner la fraction à incinérer, à sélectionner la fraction organique à méthaniser. C'est pourquoi, toutes les équipes qui ont réfléchi aux prochaines installations ont limité à deux fours les réponses au programme qui leur avait été donné.

Philippe MARZOLF : Merci de la réponse. Je vous propose de passer à la première table ronde.

PREMIERE TABLE RONDE : L'INCINERATION AVEC VALORISATION ENERGETIQUE CONSTITUE-T-ELLE UNE ALTERNATIVE AUX ENERGIES FOSSILES OU DOIT-ELLE ETRE LIMITEE ?

OU EN EST-ON DE CE MODE DE TRAITEMENT EN FRANCE ET EN EUROPE ? QUELLES SONT SES PERSPECTIVES ? LA VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS MENAGERS EST-ELLE UNE REPOSE A LA RAREFACTION ET AU COUT CROISSANT DES ENERGIES FOSSILES ? EST-ELLE COMPLEMENTAIRE OU ANTAGONISTE AVEC LES POLITIQUES DE REDUCTION DES DECHETS A LA SOURCE ET D'AMELIORATION DES PERFORMANCES DU TRI ?

M. Philippe MARZOLF : M. VALAIZE, quel est l'état des lieux au niveau de l'incinération en France, en Europe ? Cela va-t-il continuer à se produire ?

Luc VALAIZE, Président de la TIRU et du SVDU : Merci et bonsoir à tout le monde. Ce soir je voulais avec la plus grande simplicité, pouvoir parler au nom des professionnels de l'incinération, des 4000 salariés de la profession qui, chaque jour, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, traitent nos déchets. Ils ont un profond respect de notre environnement, ce ne sont pas des pollueurs.

Non seulement ils traitent les déchets, mais en plus ils les transforment en énergie, une énergie nationale, elle ne vient pas de Russie, ni d'Arabie, elle est bien de chez nous. C'est une énergie bon marché, car c'est le tarif de rachat électrique le moins cher des énergies renouvelables ; et une énergie renouvelable, puisque c'est l'Europe qui le dit. Il y a aussi un décret paru en France.

Les pays les plus verts en Europe incinèrent plus que la France. C'est un scoop. J'ai participé à une réunion entre collègues européens, et une majorité de collectivités locales, il y a 15 jours. Nous avons commencé la réunion par un tour de table, chacun devait faire le point de ce qui se passait dans son pays. Moi, fier comme un petit Français, j'ai parlé du Grenelle : -15 % d'incinération, -15 % sur la décharge. J'ai vu petit à petit s'afficher une réelle surprise chez mes collègues.

Ils m'ont fait passer ce transparent, qui est tiré des chiffres de l'INSEE européen, le centre statistique européen. Ils ont bien souligné que la France était au milieu, et qu'en partie gauche il s'agissait de pays qui incinèrent plus que la France. Ce sont des pays qui ont une réputation plutôt écologique : Suède, Danemark, Allemagne, Luxembourg.

En prenant chaque colonne, notamment la partie verte du pays, à savoir la partie triée et recyclée, la partie jaune correspond à la partie incinérée avec valorisation énergétique, la partie rouge correspond à la partie qui va en décharge.

Je suis resté bouche bée, donc les pays les plus verts en Europe incinèrent plus que la France. Le même transparent pris sous un autre angle montre que chacun des pays de gauche (les pays les plus verts) qui incinèrent le plus en Europe sont ceux qui trient et qui recyclent le plus.

Proche de moi, il y avait le représentant de la Suède. Après avoir parlé du Grenelle dans le tour de table, j'ai abordé la TGAP.

Philippe MARZOLF : Taxe générale des activités polluantes.

Luc VALAIZE : Qui taxe l'incinération et la décharge depuis le 1er janvier. Le représentant de la Suède souligne qu'en 2006, leurs ONG et le gouvernement ont estimé que l'incinération tuait le tri, et ont décidé de matraquer à la suédoise. Ils n'y sont pas allés avec le dos de la cuillère, puisqu'ils ont mis 50 € de taxes par tonne incinérée à partir du 1er janvier 2006.

Mais, en bon Suédois, ils se sont donné deux ans pour regarder le retour d'expérience. C'était donc fin 2008, et sur des indicateurs précis, indépendants, et la conclusion a été que le recyclage avait continué à croître, mais complètement indépendamment de la taxe et de l'incinération.

En France, si l'on avait mis la taxe sur autre chose, on aurait dû la verser discrètement. En Suède, pays vertueux, ils ont décidé de supprimer cette taxe sur l'incinération à partir de la fin de cette année.

Donc, les pays qui incinèrent le plus en Europe sont ceux qui trient.

Philippe MARZOLF : Pour revenir en arrière et interpréter ce tableau, c'est aussi ceux qui font le moins de décharge, ils incinèrent à la place.

Luc VALAIZE : Tout à fait.

Si l'on arrive au cœur de la question, à savoir : l'incinération est-elle une source d'énergie renouvelable ? Là, il faut revenir déjà à la loi. Légalement, une directive européenne datant de 2001, et je pourrais vous en donner les références, dit clairement que la moitié des tonnes incinérées en Europe sont considérées comme des sources d'énergie renouvelable. Cela a été transcrit un peu tardivement, en 2007 dans un décret en France disant la même chose.

Donc, dans la loi, il est gravé que 50 % de l'énergie, produit des incinérateurs, est une énergie renouvelable.

Si l'on prend l'exemple côté énergie de ce qui est produit au centre d'Ivry actuellement, à partir de la production annuelle d'une famille, côté ordures ménagères, cela représente 1 t. A partir de cette tonne, l'incinérateur d'Ivry est capable de produire à peu près 100 l de pétrole.

Si l'on dit que la moitié de cette énergie est renouvelable, et que l'on regarde sur l'ensemble du site actuel d'Ivry, on a l'équivalent d'une production énergétique de 200 éoliennes, c'est-à-dire entre Paris et Chartres sans discontinuer.

J'ai vu mes collègues de CPCU tout à l'heure, pour avoir davantage de concret. Les trois usines de Sycotom alimentent 49 % de la CPCU, ce qui veut dire que près de la moitié de l'énergie, pour chauffer les parisiens dans le réseau de chauffage urbain, est alimentée par incinération. S'il fait un peu frais dans quelques semaines et que vous prenez le métro, ce sera chauffé grâce à l'incinération et grâce au Sycotom. Si vous allez ce week-end en famille au musée d'Orsay, ce que je vous recommande, vous serez aussi chauffé par le Sycotom.

Donc, l'incinération est une source majeure d'énergies renouvelables. En 2008, nous étions au coude à coude avec l'éolien, derrière l'hydraulique au point de vue source d'énergie renouvelable en France.

La question était : y a-t-il un avenir à l'incinération ? J'en reviens à mes amis européens. Nous avons fait un tour de table hors de la réunion sur les perspectives en Europe de l'incinération. Là aussi, je suis resté bouche bée, puisque mon ami espagnol relatait qu'en Catalogne il y a trois ou cinq ans ils ne voulaient plus d'incinération. Le tour de la question a été fait et il y a maintenant un consensus politique et dans l'opinion publique, un projet est en train de sortir de 450 000 t à Barcelone d'incinération.

Je me suis retourné vers mon collègue suédois, en soulignant le fait qu'ils sont vertueux en Suède et qu'ils ont calmé tout ça. Néanmoins, ces deux dernières années, leur capacité d'incinération a augmenté de 19 %.

J'ai interpellé mon collègue italien sur Naples...

Philippe MARZOLF : Le temps écoulé est déjà de 7mn30, si vous nous citez tous les pays...

Luc VALAIZE : Je vais arrêter les pays, merci président. Ne prenez pas peur en écoutant le discours de certains, venez aux journées portes ouvertes qui ont lieu régulièrement au sein des usines du Sycotom, écouter les techniciens et ceux qui travaillent à traiter vos poubelles. Ils méritent du respect et un coup de chapeau, parce que chaque jour ils font de l'énergie renouvelable à partir de vos déchets.

Anne-Laure BEDU, membre de la CPDP : M. VALAIZE, un élément de précision cependant, car j'ai eu du mal à suivre ce que vous avez expliqué sur le bilan de l'expérience suédoise en 2008. Votre constat est que le recyclage a augmenté, indépendamment de la taxe.

Luc VALAIZE : Tout à fait.

Anne-Laure BEDU : Je ne comprends pas comment vous effectuez cette corrélation.

Luc VALAIZE : Je pourrais vous donner le site gouvernemental, qui est en suédois, et que j'ai fait traduire. Je cite la conclusion : « la taxe sur l'incinération n'a pas eu d'effet sur l'augmentation du recyclage ». Ils ont mis des indicateurs précis et cela a cru de manière indépendante. Je donnerai toutes les références sous 24 heures à la commission.

Philippe MARZOLF : Je vous propose d'écouter M. Sébastien LAPEYRE, CNIID. Ensuite, nous aurons les réactions et questions du public. Il s'agit toujours de la même question, mais peut-être avec une position différente.

Sébastien LAPEYRE, CNIID : Bonsoir, merci à la commission d'avoir proposé au CNIID d'intervenir ce soir. Veuillez m'excuser par avance si je n'ai pas une aussi belle histoire à vous raconter et si je n'ai pas d'aussi belles photos sur mes diapositives.

Je vais essayer en sept minutes de vous expliquer notre position sur l'incinération, et comment nous la considérons.

Puisqu'il y avait une corrélation à faire avec les autres pays européens, et j'ai peut-être moins d'amis que M. VALAIZE au niveau européen, mais j'ai des tableaux également issus d'Eurostat. Ils montrent que la France est très en retard par rapport à la moyenne des 27 pays européens sur le recyclage et le compostage. Par contre, elle est bien avancée sur l'incinération.

L'Île-de-France incinère près de deux tiers de ses déchets.

J'ai aussi fait une petite corrélation avec d'autres pays. Ce graphique en rouge vous indique la quantité d'incinérateurs par pays européens. La France est largement en tête sur le nombre d'incinérateurs, c'est le plus grand parc d'incinération en Europe, 130 incinérateurs, le deuxième pays derrière nous est l'Allemagne qui en a plus de deux fois moins. La France a une énorme avance sur ce sujet, dont on n'a pas forcément à se glorifier.

Si l'on compare ceci au ratio par habitant, si l'on calcule le nombre d'incinérateurs par exemple pour 1 million d'habitants, on se rend compte que la France en a 2, l'Allemagne en a 0,75.

Une autre question a été soulevée : quel avenir pour l'incinération ? La directive cadre, dont beaucoup parlent, et nous nous sommes beaucoup battus pour éviter d'avoir le texte actuel, malheureusement, au niveau européen, il est parfois difficile d'avoir des textes fortement favorables à l'environnement. Cette directive comporte de très gros risques de dérive, et nous pourrions en discuter tout à l'heure, sur une promotion qui pourrait être faite, injustifiée pour nous, à l'incinération.

A l'avenir, les coûts de l'incinération sont amenés à augmenter, ceux-ci étant déjà très élevés. Une récente étude de l'ADEME qui vient de sortir sur le coût de la gestion des déchets montre enfin que la collecte sélective des déchets, des recyclables secs est moins chère que le traitement des déchets résiduels. Donc, le coût de l'incinération est déjà très élevé, mais avec les nouvelles mises aux normes sur les dioxines par exemple qui ne sont pas terminées, la TGAP qui doit encore augmenter dans les

années à venir, la suppression des aides que l'on demande depuis longtemps, feront que le coût de l'incinération va augmenter, et c'est au final les citoyens qui la paient.

Ce mode de traitement nécessite aussi une consommation et une génération de déchets très importante, qui est incompatible avec l'urgence écologique et l'urgence climatique. Même M. PACHAURI, président du GIEC, ce groupe d'experts sur les changements climatiques, a dit que c'était bien beau de réduire les gaz à effet de serre pour lutter contre le réchauffement de la planète, mais que cela ne suffirait pas, et qu'il faudrait aussi modifier nos modes de vie et nos comportements.

Il sera difficile de changer nos modes de vie et nos comportements si l'incinération appelle toujours plus de déchets.

Une question portait également sur : l'incinération va-t-elle permettre de lutter contre l'augmentation du coût des matières fossiles et des ressources fossiles ? Pour nous, l'incinération est un émetteur net de gaz à effet de serre. Nous sommes très loin de l'énergie renouvelable.

Je vous ai ici mis un petit tableau, qui est peut-être un peu difficile à comprendre, mais il vous montre tout simplement, comparativement à d'autres sources d'énergie fossile (charbon, pétrole, gaz), le bois qui est une énergie renouvelable, sur la colonne de droite, figure la quantité de CO₂ émise pour 1 t équivalent pétrole, unité énergétique. Les déchets ménagers émettent en tonne de CO₂ fossile la même quantité que le charbon, le pétrole ou le gaz naturel. Nous sommes très loin des émissions zéro CO₂ pour le bois, puisque lorsque le bois brûle, il émet du CO₂ renouvelable et non du CO₂ fossile. On en est très loin avec les déchets ménagers, et ce tableau est issu d'un rapport du Commissariat général du plan, et je pense qu'on peut lui faire confiance.

L'incinération, présentée par la TIRU, se dit créateur d'énergie verte ; on nous dit qu'il y a 50 % d'énergie renouvelable dans les déchets que l'on incinère, très bien. Je vous ai dit tout à l'heure qu'il y avait eu des dérives très fortes au niveau européen. La Commission de l'industrie en 2001 s'était prononcée sur cette intégration de l'incinération dans les énergies renouvelables, et elle avait dit que c'était contraire aux réalités scientifiques, et que cela nuisait aussi à l'image de l'électricité verte.

Sur ce, le Conseil et la Commission sont revenus sur la position du parlement, mais au départ les députés européens s'étaient opposés à cette classification.

Une autre question : y a-t-il complémentarité ou opposition entre incinération et recyclage ? Tout le monde sera d'accord ici sur le fait que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit, et j'ai ajouté « sauf pour un incinérateur ».

Je voulais citer une phrase du Ministère de l'Ecologie qui date d'un rapport de 2006 « La décision de construire un incinérateur peut limiter les marges de manœuvre ultérieures pour le développement des filières, telles que le recyclage, car la rentabilité de l'incinérateur requiert un approvisionnement constant en déchets ».

Il y a un exemple très récent lié à la crise de Naples. Les Suisses qui sont parmi les meilleurs recycleurs en Europe, même s'ils sont hors de lieux des 27, ont des vides de four dans leurs incinérateurs, ils manquent de déchets et ainsi, ils essaient d'aller les chercher à l'étranger.

Quand on nous dit qu'il n'y a pas antagonisme entre ces deux modes de traitement, nous ne sommes pas d'accord avec cette affirmation. L'ADEME, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie a fait une étude de nos poubelles et a montré que dans les déchets résiduels, ceux qui partent à l'incinérateur ou en stockage, 25 % d'entre eux ont un potentiel de valorisation matières, 63 % ont un potentiel de valorisation organique. Ce rapport ne mentionne pas de potentiel énergétique.

Pour terminer mon intervention, une petite note, car l'incinération me fait très souvent penser aux Shadocks, que j'aime beaucoup. Les Shadocks pompaient de l'air pour essayer de faire décoller leur fusée, nous brûlons de l'eau dans nos incinérateurs. On verra qu'il y a un certain lien, et je ne sais pas quelle est la chose la plus intelligente.

J'ai laissé une petite phrase à méditer pour la fin « La maladie la plus grave du cerveau, c'est de réfléchir ».

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Philippe MARZOLF : Les positions ne sont pas les mêmes et les arguments sont déjà échangés.

Je vous propose de prendre les questions de la salle et de passer la parole à Francis VERILLON sur le panache de fumée.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Francis VERILLON, Ivry : Je vous présente la position de l'association Tam-tam sur le dispositif anti-panache, position qui a été demandée lors de la réunion d'ouverture du 22 septembre par M. Jean-Paul PUYFAUCHER.

Trois arguments justifient que nous soyons contre ce dispositif :

- L'absence d'impacts positifs sur la pollution chimique émise,
- La hausse très forte de la température des gaz rejetés (typiquement 190°C au lieu 65°C),
- Le coût énergétique important équivalent au chauffage d'environ 5 000 logements.

Nous sommes donc pour la visibilité du panache avec les raisons suivantes :

- D'abord, c'est un signal urbain qu'il faut assumer et non pas cacher, le rendre invisible pourrait paradoxalement faire naître le sentiment que l'on cherche à cacher quelque chose, l'assimiler, toute proportion gardée, au danger des radiations invisibles.
- Ensuite, le panache symbolise l'incinération qu'il faut freiner, mais il n'en est qu'une conséquence qui affirme par ailleurs que nos déchets ne sont pas exportés.

- Enfin, le panache blanc est une signature de l'activité ou du repos de l'incinérateur, certains le considèrent aussi comme un repère d'orientation, un indicateur météorologique du vent dominant, voire un élément esthétique et poétique du paysage urbain à valoriser.

Philippe MARZOLF : C'était plutôt un avis de l'association Tam-tam sur le fait que la fumée doit continuer à se voir, et qu'il ne faut pas de dispositif anti-panache, question ressortie à la réunion d'ouverture.

Je vous propose de prendre une question d'Anne CONNAN.

Anne CONNAN, Association Passerelles : J'ai posé plusieurs questions, dont une sur les marges financières de l'exploitant, actuellement de la TIRU, et prochainement de n'importe quel exploitant.

Luc VALAIZE : De la TIRU prochainement.

Anne CONNAN : Quel est le coût final pour l'habitant ? J'imagine que la construction de cet énorme projet va être coûteuse, et c'est d'ailleurs pour cette raison que l'on a un débat public. J'aimerais bien avoir votre réponse à ce sujet.

Philippe MARZOLF : Quelles sont les marges de la TIRU ?

Luc VALAIZE : Je vous invite à consulter notre site, vous y verrez les comptes de l'année dernière. Aujourd'hui, je suis davantage invité en tant que président de la profession qu'en tant que patron de la TIRU.

Dans la profession, l'incinération, contrairement à certaines idées reçues avec le lobby de l'incinération qui veut s'en mettre plein les poches, représente 4 % de résultat net sur le chiffre d'affaires. Il y a quand même des business qui sont légèrement plus rentables, y compris dans le traitement des déchets, je vous laisse vous renseigner. Certains sont dix fois plus rentables.

Aujourd'hui, pour des risques sociaux significatifs, pour des risques environnementaux, pour des risques politiques, cet outil au service des citoyens est d'une rentabilité pour l'opérateur en moyenne de 4 % de résultats net sur chiffre d'affaires.

Quant au coût de traitement, je laisserai le Sycotm répondre. Nous sommes exploitants d'autres modes de traitement sur toute la gamme à part la décharge. En prenant le coût de traitement de l'incinération, tout compris avec l'amortissement et la déconstruction, malgré la TGAP, on est encore aujourd'hui extrêmement concurrentiel. Je n'ai pas peur de le dire en tant que citoyen qui paie ses impôts.

Philippe MARZOLF : On parle de 90 € à 100 € la tonne pour l'incinération. Confirmez-vous ?

Luc VALAIZE : Nous avons des contrats beaucoup plus bas, et nous sommes peut-être mauvais en ce domaine, et je ne parle pas forcément avec le Sycotm.

La fourchette oscille largement entre 60 € la tonne en bas de fourchette jusqu'à, sur des plus petits incinérateurs, avec moins de valorisation énergétique, 110 € la tonne.

Anne CONNAN : Je voulais quand même vous demander si le coût ne va pas être renchéri par tout ce qui se passe actuellement, à savoir par le traitement des fumées et des toxiques beaucoup plus importants, par le fait que les mâchefers vont certainement ne plus être valorisables, comme ils le sont actuellement, parce qu'ils comportent des toxiques importants. Certaines communes les refusent déjà, car ils peuvent polluer la nappe phréatique.

Tous ces contrôles, ces nouvelles mesures ne vont-ils pas renchérir le coût de l'incinération ?

Luc VALAIZE : Je réponds au point de vue professionnel et le Sycotom complètera. Sur les mâchefers, suite au Grenelle, il a été décidé de faire un groupe de travail avec les ONG, avec le Ministère et les professionnels, y compris AMORCE (association des collectivités locales exploitant des usines de traitement) et les professionnels de la route. Nous sommes sur le chemin, et d'ici la fin de l'année ou au premier trimestre 2010, DE transformer la simple circulaire de 1994 en un texte plus dur. Certains rêvent de mettre des seuils impossibles faisant que tous les mâchefers iraient en décharge, d'autres estiment que l'on peut continuer à valoriser, à condition de prendre des précautions, par exemple de ne pas les mettre dans des zones inondables, de faire attention à la nappe phréatique. Depuis des années et des années, il y a des mâchefers qui sont mis en remblai et qui évitent de piller les carrières. Il n'y a aucun problème de pollution nulle part à ce jour avéré à cause du problème des mâchefers.

Philippe MARZOLF : C'est une question importante. Pour 1 tonne de déchets incinérés, il y a 250 à 300 kg de mâchefers.

Dominique LABROUCHE : Pour répondre à Mme CONNAN sur le coût, une question précise sur ce projet : quel est l'impact de ce projet ? Nous avons indiqué cet aspect dans le dossier de maîtrise d'ouvrage.

Le Sycotom calcule un coût moyen de traitement pour le traitement de l'ensemble des déchets ménagers. Celui-ci est ensuite appliqué à destination des communes qui réalisent la collecte et apportent leurs tonnages pour être traités au Sycotom. Donc, la future redevance réglée par les collectivités, induite par ce projet, c'est-à-dire une évolution moyenne de la redevance entre 2010 et 2023, la mise en service, sera de 3,5 %, comme nous l'avons indiqué dans le dossier de maîtrise d'ouvrage, +1 % du fait des surcoûts liés à la taxe générale sur les activités polluantes, dont nous avons parlé tout à l'heure. Voilà les précisions que je voulais apporter.

Ces 3,5 % prennent en considération la réalisation d'un projet avec les meilleurs procédés technologiques connus aujourd'hui pour réaliser les différents traitements concernant les rejets.

Philippe MARZOLF : M. Franck NOULIN de France Nature Environnement voulait réagir sur les coûts.

Franck NOULIN, France Nature Environnement : Bonsoir, je voulais juste réagir à l'intervention de M. VALAIZE de la TIRU.

Luc VALAIZE : SVDU, je préfère.

Franck NOULIN : Effectivement, un groupe de travail s'est mis en place sur les mâchefers à la demande des associations, suite au Grenelle. En fait, il y a deux groupes de travail autour de l'incinération, un propose des mesures en continu systématiques sur tous les incinérateurs.

Ce sont en fait des mesures en semi continu, on met une cartouche et tous les mois on vérifie le taux de dioxine. Ce groupe avance bon an mal an, on s'orientait vers une solution de ce type-là, sauf que, il a été proposé que ce ne soit mis en place que pour l'incinération et non pour la co-incinération. Cela crée des conflits, car on ne voit pas pourquoi il y a du côté des industriels des craintes de distorsion de concurrence, imposant une contrainte aux incinérateurs et pas à la co-incinération. Depuis deux ou trois mois, nous n'entendons plus parler de ce dossier, mais vous avez peut-être d'autres informations.

La situation des mâchefers en ce moment est proprement scandaleuse, car il n'y a aucune réglementation. Nous n'avons qu'une circulaire de 94, et cela devient réglementaire quand on l'intègre dans un arrêté préfectoral, celle-ci étant caduque dans la mesure où il s'agit d'une circulaire d'application de l'arrêté de 91, qui lui-même a été abrogé.

Par ailleurs, cette circulaire se présente elle-même comme une circulaire provisoire, et pourtant elle date de 1994, disant elle-même qu'elle n'est pas satisfaisante, qu'on n'a pas encore d'expertise sur l'impact des mâchefers, que l'on classe ces mâchefers en trois catégories : ceux qui sont considérés comme immédiatement valorisables, catégorie V, car ils ne seraient pas trop chargés en métaux lourds et les risques de relargage seraient modérés; ceux qui sont considérés comme pouvant être valorisés suite à un prétraitement, c'est-à-dire par le passage d'une plate-forme de maturation des mâchefers pendant deux ou trois mois, permettant ainsi aux matériaux d'évoluer de manière physico-chimique, et de les rendre moins dangereux.

Enfin, la catégorie S (stockable), c'est-à-dire que l'on considère que le taux de polluants recelés par le mâchefer est trop important et, qu'on le mature ou non, doit être voué à la décharge. Il n'est pas question de l'utiliser en techniques routières.

Philippe MARZOLF : Sans rentrer trop dans le détail...

Franck NOULIN : Les textes de lixiviation utilisés...

Philippe MARZOLF : Lixiviation signifie lessivage.

Franck NOULIN : On fait percoler de l'eau et l'on regarde ce qu'il y a dans les jus. Les textes sont caducs, la norme utilisée actuellement en France est caduque, elle n'existe plus au niveau européen, mais on continue à travailler sur cette norme.

D'autres pays ne travaillent pas sur les résultats de lixiviation, mais sur la teneur effective qu'il y a en polluants dans le mâchefer, ce qui n'est pas du tout la même chose. Parfois, les mâchefers relarguent plus de polluants à terme, c'est-à-dire au bout de plusieurs lessivages. Que le mâchefer soit considéré comme maturable ou valorisable, ne préjuge pas du tout de son caractère polluant à terme. Quelque chose n'est pas du tout été pris en compte, à savoir le milieu dans lequel on place le mâchefer. Il y a des réactions physico-chimiques qui se produisent en fonction du

milieu récepteur. Nous avons peu de résultats scientifiques en France sur ce sujet, mais ceux de L'université de Lyon montrent un problème récurrent d'écotoxicité.

A partir du moment où un mâchefer est écotoxique, il entre dans la catégorie des déchets dangereux. Les mâchefers auraient vocation, si l'on approfondissait ces analyses notamment sur l'écotoxicité, à aller non pas en centre de classe 2, mais en centre de classe 1.

Evidemment, le groupe de travail dont parle M. VALAIZE ne veut pas du tout aborder ces questions. Les associations sont scandalisées par le fonctionnement de ce groupe de travail, car la véritable question porte sur l'acceptabilité des mâchefers. Il y a une impasse totale et nous relançons sans cesse la question. Le groupe de travail refuse de travailler sur les risques d'impact, la seule question qu'il accepte de suivre concerne la traçabilité. Une fois que l'on a mis les mâchefers dans l'environnement, on prend des mesures pour s'assurer qu'on sait bien où ils sont, que l'on a utilisé telle tonne à tel endroit, que cela vient de tel incinérateur plutôt que tel autre.

Il y a un gros problème sur les mâchefers et le discours de M. VALAIZE sur ce point n'est pas du tout acceptable. Ce n'est pas du tout le fonctionnement du groupe de travail, et le FNE a rédigé un courrier sur ce sujet, je suppose que vous l'avez eu. Vous connaissez notre divergence sur ce point.

Philippe MARZOLF : Merci M. NOULIN pour ces précisions sur les mâchefers. Il y a des réactions par rapport aux graphiques, il est intéressant de les voir en pourcentage mais il faudrait également les adapter en tonnages pour comparer entre les différents pays, les quantités vraiment recyclées ou incinérées.

Luc VALAIZE : le premier transparent de Sébastien LAPEYRE est sorti de la même statistique que les miens, sauf que nous ne les présentons pas de la même façon. Lui fait la moyenne. La Bulgarie plus tous les autres PECO plombent un peu les résultats.

Un autre chiffre est intéressant : le tonnage incinéré par habitant et par pays. Quel est le nombre de tonnes incinérées en Allemagne ? Deux fois plus qu'en France. Tous les pays qui sont à gauche sur ce tableau incinèrent beaucoup plus, y compris ramenés au nombre d'habitants.

Je pourrais vous donner les chiffres à la sortie de la réunion.

Philippe MARZOLF : Il faudrait les diffuser sur le site

Luc VALAIZE : J'ai les 27 pays si vous voulez, je n'ai pas voulu charger ma présentation.

Philippe MARZOLF : Nous avons des questions des internautes.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Anne-Laure BEDU : Nous avons des questions du blog et des questions posées en direct, elles concernent principalement des thématiques : le financement concernant notamment les marges et les taxes, et l'évaluation des déchets, notamment en matière énergétique et environnementale. Ces deux questions sont liées, puisque les résultats de l'évaluation permettent d'indexer un niveau de taxes, en tout cas de financement.

La TIRU, qui se vante d'être créateur d'énergie verte, a-t-elle évalué son bilan de gaz à effet de serre et les quantités de CO₂ émises ?

Luc VALAIZE : Je souhaiterais que l'on puisse se mettre d'accord sur un thermomètre commun, il n'y en a pas aujourd'hui. Sans aucun tour de passe-passe, et je suis prêt à vous montrer ce soir que l'usine actuelle d'Ivry a un bilan favorable sur les gaz à effet de serre.

Comme dans le portefeuille de la ménagère, au lieu de ne compter que les coûts ou que les dépenses, il faut aussi compter les recettes. Au lieu de compter simplement le CO₂ qui sort de la cheminée, fossile ou renouvelable, il faut aussi compter le CO₂ évité. Il est évité de trois manières à Ivry :

- D'abord à chaque tonne vendue de chaleur à la CPCU, sinon on aurait eu un CO₂ d'énergie fossile de remplacement, le mixte de l'ADEME par exemple ;
- A chaque kilowattheure vendu sur le réseau EDF, il y a aussi un impact CO₂ favorable ;
- Sur tous les métaux et matériaux recyclés derrière l'incinération, il y a aussi un impact favorable.

Je parle sous le contrôle de Patrick BOISSEAU, directeur technique de la TIRU. Nous nous sommes livrés à un calcul, et nous sommes prêts à le diffuser sur le site Internet, de tout ce qui est émis et tout ce qu'il faut soustraire (ce que je viens de vous indiquer). Dans les émissions, nous comprenons la circulation des camions, y compris les mâchefers, les camions pour construire l'usine et pour la déconstruire, chaque tonne produite par chaque famille par an, on arrive à un peu moins de 50 kilos de CO₂ positifs (47,7 me semble-t-il).

Mettons-nous d'accord pour qu'il y ait en Europe un moyen vraiment complètement estampillé de mesure de l'impact gaz à effet de serre.

Sébastien LAPEYRE : Il existe un moyen de quantification de ce CO₂ liée à la gestion des déchets, le bilan carbone développé par l'ADEME notamment. Je connais de collectivités qui ont réalisé ce bilan carbone sur la gestion de leurs déchets. Le syndicat d'Annecy montre que 90 % des émissions de CO₂ sont liées à son incinérateur. Une société d'économie mixte dans l'Essonne est en train de le réaliser, il montre aussi que l'impact vient majoritairement de l'incinération et de leur centre de stockage.

Sur l'incinération, nous sommes très souvent sur la communication utilisée dans le nucléaire, nous retrouvons vraiment les mêmes termes : énergie propre, énergie pas chère, énergie permettant d'éviter le réchauffement climatique. Malheureusement, ces assertions ne résistent pas très longtemps à l'analyse. Il est vrai que l'on évite du CO₂ en brûlant des déchets plutôt qu'en utilisant du fioul ou du charbon.

On quantifie ce CO₂ évité sur des énergies du passé. Le charbon, le fioul, le gaz peut-être dans une moindre mesure, sont des énergies du passé. On ne compare jamais l'incinération par rapport aux énergies du futur, par exemple les énergies réellement renouvelables.

Par exemple, l'incinérateur du projet d'Ivry, si jamais il était construit un jour, fonctionnera encore en 2060. La crise énergétique déjà engagée, et qui se sera aggravée nécessitera une adaptation et un abandon des énergies fossiles.

Philippe MARZOLF : Je vous propose de compléter sur le site ou de poster des messages avec les chiffres dont vous avez parlé.

Luc VALAIZE : Volontiers.

Philippe MARZOLF : Une question de la salle ?

Jean-Christophe ALLUE, Compagnie parisienne du chauffage urbain : Je voudrais juste rectifier ou compléter les propos tenus. Sur l'incinération et le bilan carbone, il n'y a pas forcément de méthodes absolument avérées. M. VALAIZE a oublié que le déchet que l'on va mettre en décharge va produire du méthane. C'est d'ailleurs l'objet de stimuler cette réaction dans le méthaniseur de Romainville. Le méthane a 25 fois plus de potentiel de gaz à effet de serre que le CO₂.

En réalité, je souscris pleinement au fait que l'incinération a un bilan positif du point de vue du CO₂. Le nombre d'incinérateurs en Allemagne ne veut rien dire, il faut objectiver les chiffres qui ont été présentés. S'agissant de la compagnie parisienne de chauffage urbain, qui dessert en chauffage environ 450 000 équivalents logements en région parisienne, dans Paris mais également dans une dizaine de communes autour de Paris, nous avons actuellement près de la moitié de l'énergie fournie par l'usine d'incinération. Si ces usines doivent disparaître, il faudra effectivement se tourner vers d'autres énergies.

Les belles énergies du futur ne sont malheureusement pas disponibles en quantité. M. VALAIZE parlait effectivement de la couverture de toute la nature qui nous séparerait de Chartres si l'on voulait remplacer l'incinérateur d'Ivry, nous menons également un projet de géothermie à Paris Nord-Est, pour à terme réaliser environ 0,5 % de l'énergie de la CPCU, il va mobiliser environ 5 km² de sous-sol. En fait, il faut être raisonnable, c'est-à-dire que l'on va développer de l'énergie à partir de la géothermie pour arriver à 3 ou 4 % du panel, on va développer de l'énergie à partir du bois, si l'on y arrive, on va peut-être en ramassant le bois qui traîne en région parisienne réaliser 7 ou 8 %, mais en tout cas la valorisation énergétique des déchets est la seule alternative crédible pour alimenter les parisiens en chaleur.

Je veux bien que l'on dise que la bête va absorber les déchets, mais si elle n'est pas là pour le faire, il y aura la bête pour absorber le charbon, le gaz ou le pétrole. Le problème du pétrole, du gaz et du charbon est que ce sont des énergies fossiles qui ne sont pas produites en France, mais très loin, et qu'il y a également une empreinte carbone pour le déplacement de ces énergies.

La responsabilité de l'agglomération parisienne consiste bien entendu à traiter ses déchets sur place, et également de plus en plus à trouver une solution pour gagner une forme d'indépendance énergétique. Je crois qu'il faut objectiver les statistiques,

et bien prendre en considération le fait qu'un parisien sur huit est chauffé par la CPCU. On peut couper les incinérateurs, mais il faudra faire autre chose, et que beaucoup condamneront.

Daniel HOFNUNG, Association ATTAC : Je pense que l'incinération est un peu un pis-aller, je ne dis pas que ce n'est pas une source d'énergie, mais pas une source d'énergie verte. Il faut se rappeler que l'incinération est quand même polluante, par rapport à ce qui a été montré tout à l'heure, par exemple la production de chaleur par le gaz. Il est clair qu'elle est beaucoup moins polluante en CO₂, mais elle l'est sur d'autres points.

Sur le bilan 2008 de la TIRU, figurent un certain nombre de tonnes par an ou de kilos selon les matières polluantes, du NO₂, des oxydes d'azote, des kilos de métaux lourds, ceux que l'on retrouve dans les fumées de la TIRU. Je ne pense pas qu'on les retrouve dans les fumées de gaz naturel, ce n'est pas n'importe quoi et il y a les mâchefers dont on vient de parler.

Certes, c'est une source d'énergie, mais pas vraiment verte, même si elle a été reconnue. Donc, il faut plutôt essayer de l'éviter et je dirais que c'est un pis-aller de l'utiliser.

Est-ce qu'on fait tout ce qu'on peut ? Il existe des solutions au niveau des fermentescibles qui ont été évoquées la première fois. J'ai regardé dans les dossiers les solutions proposées par les trois projets. Le tri présenté là est assez douteux, on risque de se retrouver avec des déchets fermentescibles qui seront peut-être refusés par les agriculteurs.

Philippe MARZOLF : Nous ferons une réunion thématique sur la méthanisation et je vous propose de faire le point sur cette question.

Daniel HOFNUNG : L'incinération reste quand même quelque chose qui a de nombreux inconvénients par rapport à d'autres sources de chaleur et je confirme que son utilisation est un pis-aller. Ensuite, la véritable question porte sur la réduction des déchets et la croissance de la colonne verte, qui était dans l'exemple suédois. Ils sont quand même à 64 % de produits recyclés et c'est plutôt l'objectif que de se dire que l'incinération est une solution à long terme.

Philippe MARZOLF : Je vous propose de passer à la deuxième partie de cette table ronde et de poser la question au Sycatom : si la réduction des déchets se concrétise dans les années à venir, comment ont-ils prévu dans leur projet de s'adapter à la baisse de ses gisements de déchets ? Quelle est l'implication par rapport au chauffage urbain, si vous brûlez moins de déchets ?

COMMENT LE CENTRE D'IVRY – PARIS XIII ET L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS DU SYCTOM POURRAIENT-ELLES S'ADAPTER A UNE BAISSSE DU GISEMENT DE DECHETS ? QUELLE IMPLICATION POUR LE CHAUFFAGE URBAIN ?

Didier FOURNET : Je vais répondre à la question qui nous a été posée pour cette table ronde, à savoir comment le centre d'Ivry – Paris-XIII et l'ensemble des sites du Sycatom peuvent s'adapter à une baisse de gisement des déchets ? Quelles sont les

implications par rapport au chauffage urbain, pour lequel nos usines sont effectivement raccordées ?

Avant tout, je voudrais rappeler quand même que l'incinération est un mode de traitement des déchets à part entière. Le Sycotom n'a pas une vocation à produire de l'énergie, mais dans sa mission de service public de traiter les déchets. Des communes se sont regroupées pour ce faire et mettent des moyens en commun pour traiter les déchets. Si l'on regarde au siècle passé, cela a été un mode de traitement utilisé et développé au cours du siècle, au départ sans valorisation énergétique et progressivement avec valorisation énergétique, soit par production d'électricité, puis adossée à des réseaux de chauffage urbain qui se sont développés à partir des années 30 ou 40 et qui ont permis de réduire le coût de traitement des déchets pour le citoyen.

Ce mode de traitement s'inscrit aujourd'hui dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets, directives européennes et Grenelle de l'environnement, après la prévention de la réduction des déchets, après le réemploi, après le recyclage, c'est un mode de traitement qui fait partie de cette hiérarchie et avant le stockage.

Enfin dans cette directive notamment, on en fait un mode de valorisation dans la mesure où il atteint une certaine efficacité de performance énergétique, certes assez élevée. Si les incinérateurs ne sont pas raccordés à un réseau de chauffage urbain qui ne produisent que de l'électricité, ce type d'incinérateur ne rentrerait pas dans cette catégorie de mode de valorisation des déchets, et serait considéré comme mode d'élimination.

Pour information, les trois usines du Sycotom rentrent tout à fait dans ce mode de valorisation car elles sont proches des 70 % de performance énergétique.

Pour montrer l'exemple actuel du Sycotom sur son territoire en 2009, et la progression de l'incinération et du stockage à un horizon de 2023, mise en route programmée de la nouvelle unité à Ivry, le taux d'incinération et surtout le taux de mise en décharge sont assez élevés, puisque nous sommes toujours en sous-capacité de traitement au Sycotom. Nous mettons en stockage direct 330 000 t de déchets d'ordures ménagères.

En 2023, l'incinération aura été réduite à hauteur de 19 % notamment par le biais du projet d'Ivry, le stockage aura été à hauteur de 37 % par rapport à 2009, tout cela pour atteindre un total de réduction de 22 % sur le global incinération et stockage. C'est supérieur à l'objectif du Grenelle, certes pas pour la même période de temps. Pour y arriver, il faut mettre en route une nouvelle unité, et cela ne se fait pas tout seul. Il y a de gros projets, mais à l'horizon 2023 le taux d'incinération et de stockage aura diminué de 22 %.

Nous avons beaucoup parlé du dimensionnement du centre d'Ivry – Paris-XIII, qui participera à cette réduction de la part incinérée de façon importante, notamment par la baisse de sa capacité, car il sera effectivement réduit de 22 %. Pourquoi cette baisse de capacité ? En fait, nous tenons compte dans le calcul de capacités des objectifs du PREDMA, qui donne globalement une réduction des déchets ménagers de 50 kilos à l'horizon 2020, une progression des collectes sélectives de 16 kilos, une progression de la collecte du verre de 9 kilos. Ainsi, nous tablons avec les objectifs du PREDMA à

une capacité de 600 000 t à Ivry demain, soit une réduction de 20 % de la capacité de traitement.

La diversification des modes de traitement est permise aujourd'hui, car nous pouvons développer des techniques de tri permettant de sélectionner les différentes fractions des déchets, d'une part la fraction organique pour qu'elle soit méthanisée et donc entrée dans la hiérarchie des modèles de traitement par la valorisation organique, et d'autre part pour les déchets résiduels (ceux qui ne sont pas recyclables par matériaux), il restera une quantité importante de produits qui ne sont pas recyclés et qui ont intérêt d'être brûlés avec un pouvoir combustible assez élevé.

La seule voie de valorisation actuelle de ces déchets est effectivement l'incinération. Elle sera limitée à cette part, et ainsi elle permet de réduire l'incinération sur le site d'Ivry de 50 % par rapport à aujourd'hui, à savoir les 350 000 t dont nous avons parlé précédemment.

Au-delà, si l'objectif PREDMA, ambitieux pour certains et pour d'autres pas assez, était dépassé car il ne serait pas assez ambitieux, atteignant de meilleurs résultats que les chiffres indiqués précédemment, comment adapter le site d'Ivry ? La solution serait la baisse des charges des fours. Les fours peuvent fonctionner à charge réduite. Ce sera une solution si l'on arrive à des taux de réduction de déchets et de recyclage beaucoup plus élevés que ceux du PREDMA.

Par ailleurs, la possibilité a été d'accueillir de la biomasse. On parle de déchets de bois, issus des ménages notamment. Éventuellement, s'il y a une baisse des déchets et que la demande énergétique reste au niveau actuel pour l'utilisateur ou pour la CPCU qui est actuellement raccordé à nos centres, développe son réseau de chauffage et alimente plus de ménages, on pourrait garder certains potentiels énergétiques en ajoutant cette biomasse et la FCR. Cela a été évoqué dans les réunions de concertation lors des études de faisabilité, qui ont permis d'élaborer le programme de ses études de faisabilité en concertation avec les élus, les associations pour dire comment on pourrait fortement répondre à une demande énergétique malgré tout maintenue, voire supérieure, car notamment le réseau CPCU n'alimente pas du tout la région parisienne.

Philippe MARZOLF : Concernant les baisses de four, avez-vous des chiffres plus précis ? Vous avez prévu 250 000 t incinérées. Pouvez-vous baisser la charge des fours de 20 %, de 15 %, de 40 % ?

Didier FOURNET : Sans perturber le fonctionnement d'une installation d'incinération de production de chaleur, on peut descendre à 30 ou 40 % de moins pour chacun des fours. La biomasse pourrait, si le besoin existe effectivement de produire cette énergie, remplacer le manque de fraction combustible.

Pour terminer cette présentation, l'objectif du Sycotom dans le respect de sa stratégie de diversification des modes de traitement, et de la hiérarchie des modes de traitements, cherche depuis longtemps à réduire la capacité d'incinération. Pour illustrer ce propos, cette carte montre à l'origine de la création du Sycotom les installations qu'ils devaient gérer, à savoir les trois unités historiques (Issy-les-Moulineaux, Ivry et Saint-Ouen). Issy-les-Moulineaux avait une capacité de 540 000 t et a été construite en 1965, Ivry d'une capacité de 730 000 t construite en 1969 et

Saint-Ouen d'une capacité de 630 000 t construite en 1990. Ces trois unités qui ont une durée de vie globale de 40 à 45 ans, vont être remplacées les unes après les autres. Ce fut le cas de l'unité d'Issy-les-Moulineaux. A cette occasion, le Sycotom a réduit la capacité de l'usine de 15 %, pour tenir compte de cette réduction des gisements de déchets prévisibles déjà à l'époque, même si l'on sortait d'une période où la production de déchets se trouvait plutôt dans une tendance haussière. On est parti sur une réduction des capacités. Et en 2007, cette unité pouvait brûler 460 000 t de déchets au lieu des 540 000 t précédentes.

Le projet d'Ivry s'inscrit dans cette continuité, avec la diversification des modes de traitement et donc la limitation de l'incinération aux seuls déchets non recyclés combustibles contenus dans les déchets, après tri. Le projet d'Ivry vise donc à réduire la capacité d'incinération à 360 000 t par rapport aux 730 000 t, actuel dimensionnement de l'installation.

Pour le futur, il y aura Saint-Ouen qui procède à 630 000 t d'incinération. Dans les réflexions initiées en 2020, l'échéance de la durée de vie de cette usine étant 2030, on réfléchira à son nouveau dimensionnement, et dans cette stratégie de diversification de traitements, certainement à continuer l'idée de n'incinérer que la fraction non recyclé combustible, et donc limiter aussi l'incinération sur ce site à l'horizon 2030.

Si l'on poursuivait le cycle, 2050 étant la durée de vie d'Isseane, ce centre serait à nouveau l'objet de réflexions avec certainement d'autres considérations, tenant compte de la réalité des baisses de gisements qui ont été constatées et de nouveaux éventuels modes de traitement.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Philippe MARZOLF : Je vais rebondir sur ce point car une question de M. RIOTTOT porte sur Issy-les-Moulineaux : la valorisation énergétique réelle de l'incinérateur du centre d'Isseane.

Michel RIOTTOT, Vice-président d'Île-de-France Environnement : Je voudrais d'abord faire un préambule, puisque dans le compte rendu du 22 septembre de la réunion d'ouverture, un des membres d'Île-de-France Environnement a dit qu'il était absolument favorable à l'implantation de cette usine d'incinération à Ivry, je voudrais apporter quelques bémols. Nous émettons un certains nombres de réserves.

J'habite près d'Isseane et je fais parti de la CLIS (commission locale d'information et de surveillance) d'Isseane qui ne s'est pas réunie depuis la fin de la construction et le démarrage de cette usine. Nous aimerions avoir un vrai bilan.

Je pose une question sur les projets et sur Ivry. Généralement, quand on fait le bilan thermique dans un projet, on a des erreurs qui oscillent entre 50 et 100 % par rapport à la réalité. Je voudrais savoir quel était le bilan dans le projet d'Isseane et quel est le bilan actuel, donc quelle est la distorsion.

Vient de paraître dans « Science et Vie » et dans le « Moniteur », les rendements des tours de grande hauteur, on s'aperçoit qu'entre ce que les architectes annoncent et les cabinets de thermiciens, les différences sont multipliées par deux ou trois. Là, je voudrais savoir où l'on en est.

Le terme de valorisation est un terme pour faire passer la pilule auprès du grand public.

Philippe MARZOLF : Avez-vous les chiffres, même si vous pouvez les ajouter après dans les documents ?

Dominique LABROUCHE : Je propose que M. COUTART, directeur général des services techniques, apporte quelques précisions.

Philippe MARZOLF : Une réponse rapide que vous pourrez compléter par écrit.

Dominique COUTART, Directeur général des services techniques du Sycatom : Sur le bilan énergétique des deux fours, puisqu'il y a deux lignes d'incinération à Isseane, qui fonctionnent en plus du centre de tri, nous avons prévu en fait une production de vapeur d'environ 200 t par heure. Aujourd'hui, c'est effectivement le bilan énergétique que nous avons.

Michel RIOTTOT : Y a-t-il distorsion ou pas ?

Dominique COUTART : Dans le projet initial, on avait considéré le pouvoir calorifique des ordures ménagères tel qu'il était connu à l'époque, car en fait le projet a été initié en 1998 – 1999. On pensait que ce pouvoir calorifique augmenterait légèrement, cela a été pris en compte et cela s'est avéré exact au moment de la mise en service.

Philippe MARZOLF : Vous êtes dans les objectifs ?

Dominique COUTART : Tout à fait.

Michel RIOTTOT : Ce n'est pas un bilan. Pourquoi n'y a-t-il pas de réunion de la CLIS ?

Philippe MARZOLF : C'est le préfet qui doit la réunir.

Dominique COUTART : La CLIS s'est réunie l'année dernière, en octobre, et une autre réunion est prévue le 26 octobre.

Philippe MARZOLF : C'est une réunion annuelle, c'est le préfet qui invite et il n'est pas toujours régulier dans la convocation annuelle.

Je vous propose d'écouter Franck NOULIN, de France Nature Environnement sur ces questions d'adaptation et ensuite je redonnerai la parole à la salle.

Franck NOULIN : Je n'ai pas de transparents à vous présenter et je vais revoir ma présentation en fonction de ce qui a déjà été dit.

J'ai quelques remarques sur ce qui a été dit. Malgré la commission technique de l'Europe, un vote en 2001 a déterminé que l'incinération pouvait être considérée comme de l'énergie renouvelable, car on considère qu'il y a dans les déchets 50 % de biomasse. Comme on brûle de la biomasse, ces 50 % ont conduit à considérer que l'incinération des déchets pouvait être tenue pour de l'énergie renouvelable.

A partir du moment où le Sycotom décide de cesser de brûler de la matière organique et de l'eau pour produire du compost et du biogaz, cela signifie que l'on retire la partie organique des déchets, donc on brûlera des plastiques. Plus rien ne justifie que l'on considère que c'est de l'énergie renouvelable.

Soit c'est de l'énergie renouvelable, mais on brûle de l'eau, et on détruit de la matière organique qui pourrait retourner au sol, ce qui est absurde et c'est pour ça que c'est idiot de dire que c'est de l'énergie renouvelable, de plus cela pollue.

Soit on retire la matière organique, et dans ce cas il n'y a plus aucune raison, même aux yeux des critères de l'Europe de dire que c'est de l'énergie renouvelable. Ce discours ne tient absolument pas du tout et est complètement aberrant.

Les comparaisons avec les pays européens, et nous avons aussi des amis européens associatifs qui nous disent des choses différentes et se battent aussi dans leur pays contre les incinérateurs, chacun de ces amis a ses références, son histoire et son territoire. Le Danemark incinère tout, y compris les bio-déchets, et c'est une catastrophe de ce point de vue. Il a un territoire où il ne peut pas faire du tout d'enfouissement. Il a choisi de ne pas faire de nucléaire, il a donc des éoliennes et de la valorisation énergétique.

Il y a quelques années, le CNIID a organisé une conférence avec un professeur de chimie américain, les Danois avaient le plus haut taux de dioxine dans le lait. Il faut prendre tout l'ensemble. Le taux le plus bas se trouvait en Irlande où il n'y a pas d'incinération.

(M. VALAIZE semble dubitatif)

Les chiffres vous gênent, mais ils sont là !

Quant au rapport entre l'incinération et le recyclage, l'historique n'est pas le même entre la Suède et la France. La Suède a été très active sur le plan du recyclage et du tri, et c'est rentré dans les mœurs. Cela s'est installé durablement et dans un deuxième temps l'incinération s'est développée. Comme le tri était solidement implanté et que les citoyens suédois tenaient fermement au tri, cela a tenu. En France, c'est tout à fait contraire, on a une tradition lourde d'incinération, même si elle commence à rattraper son retard en matière de contrôle des rejets et en matière d'efficacité énergétique.

D'ailleurs, votre collègue, ancien président du SVDU nous le disait directement. Les opérateurs français ne pouvaient pas adhérer au syndicat européen, car les incinérateurs français n'étaient pas assez efficaces d'un point de vue énergétique. Les nouveaux le sont.

Sébastien LAPEYRE nuance ce point-là. On a encore une majorité des incinérateurs français qui sont sous le seuil de la valorisation, et qui sont donc en production d'électricité, on sait bien que ce n'est pas efficace. Votre analyse et votre tableau doivent être pour le moins nuancés.

J'en viens à la question. Sur l'incinération, il y a un réseau et un directoire déchets à la FNE d'une dizaine de personnes. Nous avons décidé de rejoindre le CNIID sur la position d'une demande de moratoire il y a deux ans sur la construction de tout

nouvel incinérateur pour diverses raisons, dont celles liées aux incertitudes concernant les risques environnementaux et sanitaires, quelles que soient les études de risques sanitaires ou les résultats des études épidémiologiques, nous n'avons pas scientifiquement la possibilité de connaître l'impact sur l'environnement et la santé des cocktails de polluants. On ne peut pas demander à la science ce qu'elle ne peut pas faire, elle ne peut pas répondre sur ce sujet.

Il faut raisonner selon le principe de précaution et se dire que plus la qualité de l'air est dégradée, plus les risques pour la santé sont importants, donc travaillons à améliorer la qualité de l'air. Les milliards de mètres cubes d'airs pollués qui sont rejetés par l'incinération contribuent à cette dégradation, donc cela ne va pas dans le bon sens.

Il faut donc raisonner dans ce sens et se dire que moins il y aura d'incinération, plus on améliorera les conditions environnementales et de la santé, et avoir cette démarche de réduire au maximum l'incinération. C'est bien la démarche du gouvernement en ce moment, appuyons-nous là-dessus. Lorsqu'il taxe l'enfouissement et l'incinération avec la TAGP, c'est pour inciter les collectivités à privilégier, et c'est d'ailleurs conforme à la hiérarchie de la directive, la prévention et le recyclage sur l'incinération.

Le recyclage, du point de vue bilan énergétique, est bien plus intéressant que l'incinération. Brûler du pétrole, c'est moins intéressant que de le recycler. Le responsable du chauffage urbain disait que le pétrole venait de loin, mais les produits faits à base de pétrole viennent également de loin, et on se retrouve dans la même situation. Il est préférable de les recycler sur place que de faire venir de nouveaux produits de très loin, le débat peut se jouer là-dessus également.

Quand une collectivité met en place un incinérateur, cela démobilise complètement les citoyens et les élus sur la question des déchets. C'est joué à tous les coups. Il est très difficile de faire une politique de prévention et d'intéresser le citoyen à sa poubelle et à ses modes de consommation, s'il y a une solution consistant à tout mettre dans le four, et de plus à présenter de façon avantageuse cette solution en disant que l'on fait de la valorisation.

Des mobilisations citoyennes, alors que le tri implique de la part des élus une politique au quotidien de communication et de sensibilisation, doivent être sans cesse poursuivies. Dès qu'on relâche, les performances redeviennent mauvaises, cela nécessite une implication que l'on n'a plus si l'on est dans le cadre de l'incinération.

Quelques remarques générales, ne pas récupérer l'énergie d'un incinérateur serait du gaspillage, mais il faut également avoir conscience des effets pervers du fait que l'on couple incinération et réseau de chaleur. Si vous êtes peu ambitieux dans votre politique de prévention, vous aurez besoin d'un certain seuil de déchets et de carburants à brûler. Nous avons eu une réponse en partie, puisque des déchets de déchetterie pourraient venir à titre de compensation, j'en prends acte.

Il faut savoir également que les incinérateurs sont des outils très peu souples, beaucoup plus rigides que la méthanisation, qui n'ont pas non plus la souplesse de l'enfouissement. On a intérêt à économiser la durée d'exploitation des sites et donc avoir le moins de déchets possibles, alors que concernant l'incinération, pour des

raisons économiques, techniques et environnementales, les vides de fours sont plus polluants, on a donc intérêt à ce qu'ils soient chargés.

Le chiffre affiché par le Sycotom de baisse d'incinération de 50 % est intéressant. Cela dit, on est sur un transfert, car ces 50 % passent à l'organique. C'est approximatif, car il y a toujours des refus de tri et autres. S'il y a 50 % de déchets dans les poubelles, que l'on brûlait avant, qui seront maintenant méthanisés, cela veut dire qu'au niveau de la prévention on a encore toute une marge de manœuvre. On pourrait gagner encore plus, car les 50 % gagnés sont sur l'organique. D'ailleurs, le chiffre affiché par le Sycotom sur la prévention, d'ici 2023, montre une baisse de 5 % des déchets, c'est absolument dérisoire. Le Grenelle de l'environnement demande une réduction des tonnages de 7 % dans les cinq ans à venir.

Philippe MARZOLF : M. NOULIN, il faut conclure et respecter la règle des 7 mn par auditeur.

Franck NOULIN : Je termine ma phrase. En termes de capacité, il est possible que le Sycotom surdimensionne son installation, peut-être que ce sont les exigences du chauffage urbain qui l'ont conduit à faire ce choix.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Pascal BARDOU, Ivry : Je souhaitais intervenir sur les différents échanges qui viennent d'avoir lieu. J'ai participé à la réunion d'ouverture et j'en étais ressorti avec un sentiment très positif. Je pensais que les uns et les autres étaient là pour résoudre la grosse problématique qui nous est posée aujourd'hui : que faire des déchets et comment les traiter le plus intelligemment possible, et d'une façon rationnelle ?

Aujourd'hui, j'ai appris énormément de choses particulières. Demain, je vais consulter mon médecin, car je pense avoir une maladie du cerveau déjà et je vais prendre quelques précautions par rapport à cela.

La deuxième chose est que l'on me dit aujourd'hui qu'il faut comparer avec l'inconnu. Honnêtement, j'ai du mal à le faire, j'aime bien comparer avec le passé et le présent. Cela concerne notamment les propos du représentant du CNIID.

La problématique porte sur 2,5 millions de tonnes d'ordures à traiter. Quels moyens mettons-nous en place face à cela? Certains moyens sont réalisables et d'autres ne le sont pas. On parlait tout à l'heure de l'éolien, si l'on veut que ce soit demain la source d'énergie en France, il faut couvrir plus du territoire français et les DOM-TOM inclus. C'est une réalité.

Comment mettre en place des moyens énergétiques complémentaires pour répondre aux besoins demain ? Actuellement, on a dépassé certaines limites dans l'acceptabilité des propos tenus. Ne pas vouloir entendre que la mise en décharge produit du méthane et que la méthanisation est 20 fois plus nocive en termes de gaz à effet de serre est une ineptie.

Un autre élément sur le tableau qui nous a été présenté sur les pays qui incinèrent le plus, certains pays rencontrent des problèmes du fait de leur positionnement géographique, mais la loi existe. Et cette loi existe aussi en France.

En 1992, la loi Royal imposait en 2002 aux centres d'enfouissement techniques de ne recevoir que des déchets ultimes. L'une des problématiques consistant à définir les déchets ultimes, on considère qu'il s'agit des déchets qui ne peuvent plus être traités.

En voyant tout ce que l'on met encore dans les décharges, notamment à Marseille (et je ne vais pas citer toutes les décharges), il faut trouver des solutions et veiller à ce que ces solutions soient rationnelles.

Il me tarde de voir les cahiers d'acteurs qui vont sortir de ce débat public et les propositions faites pour répondre aux besoins cruciaux aujourd'hui : comment traiter nos ordures ?

Philippe MARZOLF : Tout à fait, mais il était aussi nécessaire de faire le point sur l'incinération. Le 5 novembre, la réunion sera consacrée au projet lui-même, et tout le monde pourra s'exprimer.

Pascal BARDOU : Ceux qui pensent que demain il faudra incinérer plus pour continuer à produire de l'énergie doivent prendre un élément en compte. Il y a quelques années, avec une tonne d'ordures ménagères, on produisait 2 tonnes de vapeur. Dans un futur très proche, les prévisions sont de 3 tonnes de vapeur, pour une tonne d'ordures ménagères. Pour la même quantité d'énergie, on n'aura pas besoin d'incinérer et c'est une réalité incontournable.

Jörg ADAMCZEWSKI, Amis de la Terre : Je suis étonné que dans les débats des professionnels, et des professionnels se présentant comme simples citoyens, parlent des déchets comme de quelque chose qui pousse tout naturellement dans les villes. A mon avis, les déchets sont produits. Par exemple en Chine, ils utilisent beaucoup d'énergie et ont un bilan carbone très négatif. Si vous voulez faire une comparaison honnête de l'incinération par un bilan carbone et un bilan énergétique, il faudrait le comparer à la prévention des déchets et au recyclage des déchets.

On considère la grande majorité des plastiques, comme non recyclables et ils partent en incinération, alors que dans d'autres pays, ils sont considérés recyclables et recyclés. Le bilan énergétique du recyclage des plastiques est nettement préférable à l'incinération.

Philippe MARZOLF : Merci pour ces précisions.

Dominique LABROUCHE : Je suis d'accord avec ce qui a été dit sur la nécessité, en particulier pour les collectivités locales, d'inciter constamment les habitants à développer le geste de tri, même faire preuve de toutes les précautions pour diminuer les quantités de déchets à traiter. Nous essayons d'y contribuer au niveau du Sycotom, en lien avec les collectivités, en particulier sur la collecte sélective, que nous subventionnons.

Concernant la prévention, les 5 % que vous évoquez sont effectivement indiqués dans le dossier de synthèse. Ce volume prend en compte les politiques de prévention et les hypothèses démographiques du territoire du Sycotom. Pour autant, nous avons la volonté de dimensionner et de donner un signe fort à destination des habitants des collectivités que ce projet Ivry – Paris-XIII correspond à un strict besoin, prenant en compte les effets attendus des politiques publiques de prévention. Très concrètement, aujourd'hui, le bassin versant produit 411 kilos par habitant ; demain, nous

préconisons avec ce projet de ramener à 318 kilos par habitant à traiter, soit environ 24 ou 25 % de moins.

Luc VALAIZE : Je voulais juste réagir à la dernière présentation sur deux points. Les faits sont têtus sur l'aspect renouvelable, nous sommes des légalistes et la directive de 2001 est très claire sur son texte, comme l'arrêté de 2007 au niveau français. Un autre élément pourrait étayer cela, l'énergie des déchets est entrée à l'intérieur du syndicat des énergies renouvelables au même niveau que toutes les autres depuis six mois, et nous y travaillons.

Il faut sortir du dogme, nous comme vous, et c'est l'esprit du Grenelle, nous pouvons ensemble construire cela. Je prends un exemple, sur le rendement énergétique des incinérateurs en France, vous avez raison Sébastien LAPEYRE, de dire que nous sommes plus mauvais que les autres Européens, et qu'il y a aujourd'hui deux tiers du parc français qui est en dessous du coefficient R1 de la future directive, qui sera l'élimination. Il y a un groupe de travail au sein du SVDU pour définir d'ici trois mois une carte précise, que nous sommes prêts à partager avec vous, des incinérateurs qui pourront être améliorés, côté valorisation. Nous nous sommes engagés à le présenter au ministère. Si vous êtes autour de la table ce jour-là, nous considérerons que ce sera un pas pour essayer de rompre ce dogme de part et d'autre qui nous amène dans le mur.

Philippe MARZOLF : M. LAPEYRE, pour un mot de conclusion.

Sébastien LAPEYRE : Il y aurait eu beaucoup de choses à dire, et la salle est prioritaire, mais pour répondre à l'intervention de Monsieur, ne nous faites pas dire ce que nous n'avons pas dit. Concernant le stockage, nous ne disons pas qu'il faut tout enfouir et qu'il faut laisser le méthane se dégager.

A Véolia, Suez par exemple ils sont en train de se mettre sur la même stratégie qu'il y a cinq ou sept ans concernant l'incinération. Ils disent qu'avec le biogaz capté dans les décharges, on peut aussi faire de la valorisation et on est dans la même dérive. Je suis désolé, les déchets organiques n'ont rien à faire dans un incinérateur, ni dans une décharge.

Dans une décharge, on doit stocker des déchets non fermentescibles, inertes et donc qui évoluent très peu dans le temps. Ne nous faites pas dire ce que nous n'avons pas dit. Par rapport aux énergies renouvelables, j'insiste de nouveau, et j'aurai une question à poser au Sycotom, dans ses dossiers, sauf erreur de ma part, je n'ai pas trouvé une seule fois le mot « énergie renouvelable ». Est-ce pour éviter les interventions de la FNE ou du CNIID ou ne soutiennent-ils pas cette position ? C'est peut-être un désaccord avec la TIRU et le SVDU qui parlent beaucoup d'énergie renouvelable. Pourquoi le Sycotom n'en parle-t-il pas ? Ils parlent d'énergie alternative, mais le mot renouvelable n'est pas prononcé.

Sur la TGAP, dont on parle beaucoup, les élus en parlent et la critiquent beaucoup, ce n'est pas un impôt ou une pression fiscale supplémentaire sur le citoyen. La TGAP est basée sur le principe du pollueur payeur. L'incinération est une activité polluante de traitement des déchets, elle est taxée. Par ailleurs, il est vrai que ce sont les citoyens au final qui la payent, mais elle est avant tout facturée à l'exploitant, qui la répercute sur le prix payé par la collectivité.

Philippe MARZOLF : Merci Messieurs, nous n'avons pas pu faire entièrement le point, même si chacun a pu s'exprimer, et réagir sur l'énergie renouvelable. Nous allons passer à la deuxième table ronde sur les risques sanitaires, qui est aussi une préoccupation importante.

Didier FOURNET : Pour répondre à cette distorsion d'approche entre le SVDU et le Syctom, que vous avez relevée, nous ne sommes pas TIRU, ni CPCU et M. VALAIZE a fait un lapsus en disant que la vapeur du Syctom alimentait le Musée d'Orsay, il s'agit de la vapeur du CPCU. Nous ne sommes ni opérateur énergétique, ni industriel opérateur de traitement de déchets, nous sommes là pour gérer les déchets des citoyens. Nous considérons que la FCR (fraction combustible résiduelle) incinérée à Ivry n'est pas une fraction dite à énergie renouvelable. Par contre, c'est une énergie alternative aux énergies fossiles, car elle va se substituer aux énergies que la CPCU évitera de brûler (charbon, fioul, gaz). En ce sens, elle est alternative aux énergies fossiles, mais effectivement pas renouvelable.

Philippe MARZOLF : Merci Messieurs, si vous voulez bien reprendre votre place dans la salle. Je vous propose de démarrer la deuxième table ronde sur les risques sanitaires.

DEUXIEME TABLE RONDE : OU EN EST-ON DE LA CONTROVERSE SUR LES EFFETS DE L'INCINERATION SUR LA SANTE PUBLIQUE ? LES RECENTES ETUDES DE L'INVS ONT-ELLES CLOS LE DEBAT OU D'AUTRES MESURES DOIVENT-ELLES ETRE ENGAGEES ?

QU'EN EST-IL DES RISQUES ET DES NUISANCES ATTRIBUES A L'INCINERATION DES DECHETS ? QUELS SONT LES RESULTATS DES ETUDES QUI ONT ETE MENEES ?

Nadine FRERY, Institut National de Veille Sanitaire : Bonsoir Mesdames et Messieurs. L'étude que je vais vous présenter ce soir est une étude d'imprégnation par les dioxines de la population résidant à proximité d'un incinérateur d'ordures ménagères, que je dénomme ensuite UIOM.

Cette étude a été réalisée par l'institut national de veille sanitaire, en collaboration avec l'agence française de sécurité sanitaire des aliments, et avec de nombreux collaborateurs. Elle a été mise en place suite à des cas de contamination de l'environnement et d'aliments produite aux alentours d'anciens incinérateurs.

Ce schéma représente les différentes voies possibles d'expositions aux dioxines pour les riverains d'un incinérateur, par l'inhalation, par la consommation de légumes, de végétaux d'aliments d'origine animale (viande, lait, produits laitiers). Habituellement, l'apport en dioxines se fait principalement par la consommation de graisses d'origine animale.

Cette étude comportait deux objectifs principaux, le premier était d'évaluer si ces émissions des usines d'incinération des ordures ménagères contribuent à augmenter l'imprégnation par les dioxines des riverains de ces installations, et le second consistait à étudier l'influence sur l'imprégnation par les dioxines de la consommation d'aliments produits localement.

Cette étude a porté sur 1030 personnes adultes, âgées de 30 à 65 ans, exposées ou non exposées aux émissions d'une UIOM, soit résidant près de huit incinérateurs de différentes catégories, récents, anciens, de faible ou forte capacité (représentés sur cette carte), soit résidant sur des zones témoins.

Des prélèvements de sang et d'urine ont été effectués pour le dosage de dioxines, de PCB substance voisine de dioxines, tout comme le plomb ou le cadmium.

Les participants ont répondu et des questionnaires, en face-à-face, ont été réalisés afin de recueillir des données sociodémographiques, alimentaires sur la consommation d'aliments produits localement, commercialisés et sur des données d'expositions professionnelles et environnementales.

Je vais vous présenter rapidement les résultats, simplement concernant les dioxines pour des raisons de temps. La moyenne dans la population d'études était de 13,7 pg TEQ par gramme de matière grasse. C'est un indice un peu barbare, il faut retenir surtout que ces résultats obtenus en France étaient similaires à ceux observés dans d'autres pays européens ou même étrangers, comme l'indique ce tableau.

Ce tableau mentionne les pays, les dates de collecte de prélèvements, avec les concentrations observées dans les différents pays.

Des facteurs influencent les concentrations sériques de dioxines indépendamment des incinérateurs. Les caractéristiques personnelles jouent un rôle prépondérant sur l'imprégnation en dioxines, comme l'âge, le sexe, la corpulence, la fluctuation récente du poids, le tabagisme, le niveau socio-économique et la localisation géographique. Et, aussi d'autres facteurs d'exposition non liés aux incinérateurs, comme la présence d'un foyer ouvert ou d'un poêle dans le logement, la pratique d'un loisir susceptible d'exposer aux dioxines, l'organisation, la consommation de certains aliments non produits localement.

Philippe MARZOLF : Quels loisirs ne faut-il pas pratiquer ? Pas courir sur l'autoroute ?

Nadine FRERY : En fait, c'est plus du bricolage. Par exemple, quand vous décapez des vieilles poutres, qui ont pu être peintes par du PCB ou traitées par du pentachlorophénol, etc. ou quand vous débroussailliez avec des pesticides qui ont pu être contaminés lors de la production par des dioxines, des désherbants. Il faut tenir compte de ces facteurs pour bien étudier le rôle propre de l'incinération.

Dans un premier temps, pour étudier justement ce rôle de l'incinération, nous avons comparé globalement l'imprégnation des groupes exposés et non exposés aux émissions d'incinérateur et nous n'avons pas observé à ce moment-là de différences entre les deux groupes.

Puis, nous avons étudié l'exposition de façon plus détaillée via l'inhalation et la consommation alimentaire. En étudiant la seule inhalation liée aux émissions d'incinérateur, nous avons donc regardé l'imprégnation parmi les personnes ne consommant pas d'aliments produits localement et nous avons vu que l'imprégnation dans les deux groupes des zones exposées et non exposées aux émissions d'incinérateur était similaire. Là, nous n'avons pas montré de contamination de personnes résidant près des incinérateurs via l'inhalation.

Nous nous sommes intéressés à l'exposition via la consommation de produits locaux, notamment via la consommation de végétaux d'origine locale. Pour les personnes exposées aux émissions d'incinérateur, on n'a pas montré que l'imprégnation des personnes consommant seulement des végétaux localement était similaire au non-consommateurs de produits locaux.

Nous avons observé que l'apport de dioxine par la consommation de fruits et légumes provenant de potagers ou de vergers issus de la zone de retombée de panache ne contribue pas sensiblement à la contamination de la population. En revanche, lorsqu'on s'intéresse à la consommation de graisses animales d'origine locale, l'imprégnation est plus élevée chez les consommateurs consommant des produits animaux et végétaux d'origine locale par rapport à ceux ne consommant que des végétaux ou ne consommant aucun produits locaux. En fait, cette surimprégnation observée liée à la consommation de produits animaux n'est observée que dans le cas d'anciens incinérateurs hors normes.

En conclusion, cette étude a montré que le fait de résider près d'un incinérateur n'augmentait pas de façon sensible l'imprégnation par les dioxines, excepté pour les personnes consommant des aliments d'origine animale produits localement (produits laitiers, lait, œufs), mais en particulier pour les anciens incinérateurs hors normes. Cette augmentation restait quand même modérée en comparaison avec l'influence des facteurs personnels ou liés à des expositions non liées aux incinérateurs. Nous avons montré également qu'il n'y avait pas d'influence visible notable via l'inhalation ou la consommation de végétaux.

Je vous invite pour plus de précisions sur les études à consulter notre site de l'institut de veille sanitaire (www.invs.sante.fr), un dossier thématique s'appelle « incinérateurs et santé » avec le gros rapport complet. J'ai mis à l'entrée de la salle une plaquette plus détaillée où nous avons 65 questions-réponses sur les incinérateurs et les dioxines.

Pascal EMPEREUR-BISSONNET, INVS : Je vais vous présenter une étude qui a été faite autour de la question suivante : quelle est l'influence de l'exposition aux rejets atmosphériques des incinérateurs d'ordures ménagères sur la fréquence des cancers dans la population riveraine ?

Cette étude a été menée par le département santé, environnement de l'institut de veille sanitaire. J'ai le plaisir et l'honneur de coordonner cette équipe. Elle a également reçu le soutien scientifique d'un comité scientifique de très haut niveau, ce qui nous a permis de conduire ces travaux.

Cette étude a été financée dans le cadre du plan cancer 2003 – 2007, et elle a été générée d'une part du fait de la préoccupation sociale qu'induisent l'incinération et les rejets de l'incinération, et aussi du fait qu'on sait que dans les rejets atmosphériques des incinérateurs se trouvent des substances cancérigènes. Un certain nombre de travaux épidémiologiques commençaient à donner un faisceau d'arguments en faveur d'une action sur la fréquence de certains cancers.

L'objectif de l'étude précisément consistait à étudier à l'échelle nationale la relation entre la fréquence des cancers chez l'adulte et l'exposition aux rejets atmosphériques des incinérateurs d'ordures ménagères. Pourquoi chez l'adulte ? En fait, la principale

source de données que nous ayons utilisée est le registre de cancer. A l'époque, il n'y avait pas de registre de cancer de l'enfant donc nous avons utilisé les données portant sur l'adulte.

Cette étude est une étude dite géographique, c'est-à-dire que l'unité statistique, l'unité d'observation de l'étude n'est pas l'individu, mais un groupe d'individus, en l'occurrence la population qui habite dans un IRIS (découpage infra communal des grosses communes fait par l'INSEE), entité regroupant environ 2000 personnes.

Plusieurs périodes ont été considérées dans l'étude, d'abord la période d'exposition aux incinérateurs. Là, nous nous sommes intéressés à la période allant de 1972 (première installation dans notre zone d'étude qui a fonctionné) jusqu'à la fin des années 80 (début de la période de latence). La période de latence est la période qui sépare le début de l'exposition à un facteur cancérigène et l'apparition de la maladie. Pour que le cancer puisse se développer d'une certaine manière et apparaître sous forme clinique, être reconnu par le système de soins, il se passe une certaine période. Il existe une assez grande incertitude dans la littérature scientifique sur la durée de cette période. Nous avons considéré pour notre part une période de dix ans pour les tumeurs solides et une période de latence de cinq ans pour les leucémies.

La troisième période de l'étude étant l'observation de la fréquence des nouveaux cas de cancer, l'observation de l'incidence des cancers qui, elle, correspond à la décennie 90, c'est-à-dire du 1er janvier 1990 au 31 décembre 1999.

Donc, trois périodes : l'exposition aux facteurs de risque que l'on étudie, les rejets atmosphériques des incinérateurs ; une période de latence pendant laquelle la maladie va se déclarer et se développer ; une période d'observation de la population.

La zone d'étude correspond à quatre départements métropolitains, bien entendu il fallait que ces départements disposent au moins d'un incinérateur d'ordures ménagères, d'un registre général des cancers de l'adulte. Nous avons aussi établi un certain nombre de critères de faisabilité, ce qui nous a conduits à retenir quatre départements : le Haut-Rhin, le Bas-Rhin, le Tarn et l'Isère. Dans ces quatre départements, il y avait 16 incinérateurs en fonctionnement pendant la période d'étude.

Ce schéma montre que l'Isère comportait la majorité des incinérateurs de la zone d'étude, c'est un hasard. C'est lié au fait qu'ils ont des capacités d'enfouissement limitées, puisque c'est une région montagneuse, et ils ont donc beaucoup recouru à l'incinération, il y avait aussi des problèmes de transport des ordures ménagères pour les mêmes raisons géographiques.

Quels cancers avons-nous étudié ?

Nous avons étudié sept localisations, dont la littérature scientifique nous montrait quelles avaient un lien suspecté avec l'exposition aux incinérateurs d'ordures ménagères : Cancer du poumon, cancer du foie, lymphomes malins non hodgkiniens (sorte de cancer qui se développe aux dépens du système lymphatique), sarcomes des tissus mous (tumeurs très rares se développant aux dépens du tissu conjonctif), leucémies (cancer du sang, hémopathies malignes), cancer du sein chez la femme et la vessie.

Puis, nous avons pris aussi une localisation qui a rassemblé tous les types de cancer « toutes localisations », on ne regardait pas un cancer particulier mais tous les cancers chez l'homme et chez la femme.

Une source de données essentielles, de très bonne qualité, a été représentée par les registres de cancer des quatre départements de l'étude.

Cette diapositive montre un exemple de quantification rétrospective de l'exposition. Une des difficultés que nous avons consistait à quantifier l'exposition des IRIS de nos unités d'observation aux incinérateurs. A une époque, on ne disposait pas du tout de mesure et il a donc fallu recourir à des méthodes d'évaluation des flux émis pendant les années 70 – 80, et après les modélisations.

Ce schéma montre clairement quand on fait une telle modélisation, que le panache n'est pas quelque chose de concentrique et de régulier autour de l'usine, mais il dépend des vents dominants et du relief. C'est l'exemple de l'incinérateur de la Tronche à Grenoble au confluent de deux vallées, formant un Y.

Quelles sont nos résultats ?

Cette étude a été très puissante car ces quatre départements regroupaient 2,5 millions de personnes adultes, observées pendant 10 ans, ce qui représente un indicateur de puissance de 25 millions de personnes-années. C'est l'une des études les plus puissantes du monde réalisée sur ce sujet. Pendant les 10 ans d'observation, nous avons recueilli un peu plus de 135 000 nouveaux cas de cancer. L'étude a concerné un peu plus de 2000 IRIS donc, cette étude portait sur une population importante et sur une grande diversité de situations.

En comparant le risque de cancer dans les IRIS, dans les zones de population, fortement les plus fortement exposées aux incinérateurs avec le risque de cancer dans les zones les moins exposées aux incinérateurs, chez les personnes les plus exposées, il y avait une augmentation de risque de cancer tout venant, toute localisation, chez la femme de 6 % et une augmentation de 9 % pour le cancer du sein chez la femme, une augmentation du risque de cancer de 12 % pour les lymphomes malins NH (ces cancers qui se développent aux dépens du tissu lymphatique), de 18 % pour les lymphomes malins NH chez la femme, et 23 % pour les cancers qui sont très rares : les myélomes multiples uniquement chez l'homme.

Je précise que cette étude ne permet pas de savoir quel est le ou les polluants qui sortent des incinérateurs responsables de cette observation, ni même de savoir quelle est la voie d'exposition. C'est une observation épidémiologique qui intègre un certain nombre de choses, mais ne permet pas de dire suivant le design de cette étude quel est le polluant en cause, ni même la voie d'exposition.

Les recommandations que nous avons pu faire à l'issue de cette étude porte sur deux choses, d'une part l'amélioration des connaissances épidémiologiques et d'autre part des actions de santé publique.

Le design de l'étude fait que l'on ne peut pas transposer les résultats observés ici à une situation hors de la zone d'étude, ni même à la période actuelle. A cette époque, les rejets étaient très différents, les systèmes de soins aussi, tout un ensemble

d'éléments socio-économiques, historiques démographique fait que nous ne pouvons pas comparer ces résultats à la période actuelle.

L'étude ne permet pas d'établir la causalité entre l'augmentation de la fréquence de certains cancers et l'exposition aux incinérateurs d'ordures ménagères. Si on veut aller plus loin, il faudrait faire d'autres types d'études, analytiques, à témoins Il faudrait coupler avec des dosages éventuellement de polluants dans le sens des personnes atteintes d'un cancer pour pouvoir affirmer s'il y a un lien causal entre l'augmentation des cancers et l'exposition aux fumées des incinérateurs.

Une observation particulière dans cette étude, la plupart des cancers qui semblent influencés par l'exposition aux incinérateurs sont des cancers féminins. L'étude ne permet pas de savoir pourquoi, mais il y aurait éventuellement une voie de recherche, peut-être est-ce le fait du hasard, peut-être que dans les années 70 – 80, les hommes étaient plus exposés à des facteurs de risques de cancer très puissants : l'alcool, tabac, les expositions professionnelles qui ont peut-être masqué l'effet des incinérateurs que l'on a pu voir surtout chez les femmes. Il y a d'autres hypothèses, hormonales, susceptibilité génétique féminine à certains polluants qu'il y a dans les fumées d'incinérateur, mais nous ne pouvons pas le savoir.

On pourrait se demander quel est l'impact des émissions actuelles, puisque nous avons observé l'impact des émissions passées. Compte tenu des résultats que nous avons obtenus, du fait qu'il y a une réduction drastique des émissions atmosphériques des incinérateurs depuis cette époque, il y a un facteur 100 qui sépare le niveau moyen des émissions atmosphériques des incinérateurs dans les années 70 – 80, et les niveaux actuels, nous pensons qu'il y a très peu de chances que même avec une très grosse étude, telle que celle-ci, que l'on puisse voir une augmentation de la fréquence des cancers.

Autrement dit, pour les cancers en tout cas, ce n'est peut-être plus la peine de faire des études sur les incinérateurs. Il y aura peut-être d'autres sources industrielles ou d'autres sources liées à nos modes de vie actuels qu'il serait plus intéressant d'observer, car on ne verrait plus grand-chose sur les cancers en ce qui concerne les incinérateurs.

En termes de santé publique, il faut diffuser les résultats on sait que l'incinération, les dioxines, la pollution, l'influence sur les cancers ou d'autres maladies ont beaucoup préoccupé la population. Nadine vous a dit que sur le site INVS on avait créé un dossier thématique, nous vous avons donné quelques exemples de production INVS.

Nous avons produit au début de l'année un bulletin épidémiologique spécialement consacré à la problématique incinération et santé. Nous avons tout mis sur la table, des études nationales, des études locales, des évaluations de risques. Il y a beaucoup de choses et je vous invite à consulter le site.

Faut-il organiser des campagnes de dépistage du cancer autour des incinérateurs ? La réponse est non, d'abord car cette étude ne permet pas d'établir la causalité. On ne va pas faire du dépistage du cancer sur un facteur de risque sur lequel on n'est pas sûr qu'il y ait un lien avec la maladie. C'est un principe très important.

Le cancer du sein fait déjà l'objet d'un dépistage. Incitons bien entendu la population à respecter et à suivre les campagnes de dépistage actuel, c'est sans doute le mieux que l'on puisse faire.

Philippe MARZOLF : Pouvez-vous conclure car vous avez déjà dépassé les 20 minutes ?

Pascal EMPEREUR-BISSONNET : Les conclusions montrent qu'il existe un lien statistique, on ne peut pas encore parler de lien causal entre la résidence sous un panache d'incinérateur dans les années 70 – 80 et l'augmentation du risque de certains cancers au cours de la décennie 90. C'est le résultat principal. Cela concerne l'ensemble des cancers et le cancer du sein chez la femme, le LMNH chez la femme et les myélomes multiples chez l'homme.

Cette étude suggère pour les deux sexes confondus une relation avec les STM, les cancers du foie et les myélomes.

En centre environnemental, on est confronté à des problématiques de faibles doses délivrées sur une longue période, cette étude contribue au faisceau d'arguments épidémiologiques pour dire qu'il y a probablement des maladies, des cancers en l'occurrence, dont la fréquence est influencée par des sources environnementales, en particulier par les incinérateurs d'ordures ménagères à cette époque. Cela apporte une pierre supplémentaire, il n'y a pas que le tabagisme actif ou de grosses expositions professionnelles qui augmentent la fréquence des cancers, de petites doses de substances dans l'air ou dans notre alimentation peuvent influencer la fréquence des cancers. Il faut le savoir et cette étude apporte une pierre à cette démonstration.

En même temps, l'étude du fait que c'est une étude écologique, il y a beaucoup de choses que nous n'avons pas contrôlées, on ne connaît pas l'alimentation des gens, ni leur statut tabagique, ni leurs médicaments, ni leur profession, ni leur histoire résidentielle, donc on a pu se tromper dans la classification, on a pu croire que certaines personnes étaient exposées alors qu'elles ne l'étaient pas. Pour de nombreuses raisons, on ne peut pas affirmer la causalité, ni transposer cette étude à d'autres lieux que la zone d'étude, ni surtout à la période actuelle, tout a beaucoup changé et il faut vraiment s'interdire de faire ce saut.

L'étude confirme a posteriori que l'on a bien fait d'imposer aux industriels une réglementation pour limiter les émissions, car à une époque où la réglementation était assez laxiste, ces usines avaient tendance à larguer des quantités assez importantes de substances dangereuses dans l'atmosphère, on a pu voir quelles ont pu influencer la fréquence des cancers. Donc, on a bien fait de beaucoup réduire les émissions de substances dangereuses par les incinérateurs.

Philippe MARZOLF : Merci pour votre présentation bien complète. Vous imaginez bien sûr que sur Internet et même dans la salle, il y a beaucoup de questions sur le sujet. Je passe la parole à Anne-Laure qui a quelques questions sur le sujet.

Anne-Laure BEDU : Je voulais poser une question sur la probabilité dans l'expertise scientifique. Visiblement vous établissez des corrélations que vous ne souhaitez pas interpréter dans le sens de quelque chose qui serait significativement

grave. Ceci dit, en se situant d'un point de vue scientifique, il y a aussi de l'autre côté la question des politiques publiques et de la responsabilité publique. A un certain niveau de probabilité, ne doit-on pas appliquer un principe de précaution ?

Même si ces polluants ont changé comme vous l'expliquez, l'argument que vous soulignez est un changement dans la donne globale, ce changement concerne aussi l'arrivée de nouvelles molécules chimiques qui arrivent sous d'autres formes. Si on ne l'a pas mesuré auparavant, parce que l'on a le recul à 30 ans, ne va-t-on pas commettre exactement les mêmes erreurs avec les nouvelles molécules d'aujourd'hui, que l'on n'aura pas été capable de mesurer, en affirmant qu'il faut arrêter les études sur les incinérateurs, car on ne sera pas capable d'aller plus loin ? Je suis très perplexe par rapport à cette question.

Pascal EMPEREUR-BISSONNET : Votre question n'est pas facile. Il y a un implicite dans mes propos, s'il n'y avait pas de modification d'une certaine manière des substances et des proportions relatives des substances dans le mélange des fumées des incinérateurs, et je parle uniquement en termes quantitatifs sur les émissions, effectivement nous aurions extrêmement de difficultés à montrer un effet des émissions actuelles sur la fréquence des cancers. Après si vous me dites qu'il y aura un changement dans les habitudes de consommation faisant que la composition même des fumées des incinérateurs va changer, en l'occurrence qu'elle comporte un agent dangereux qui n'existe pas actuellement et qui serait capable d'influencer la santé, bien sûr que les choses changeraient, toutes choses étant pas égales par ailleurs, on pourrait se reposer la question.

De toute façon, la déduction que nous faisons n'est pas définitive et il sera toujours temps si les choses changent dans la composition des fumées d'incinérateur de réviser sa position.

Encore une fois, en mettant sur la table une des études les plus puissantes au monde, on a pu montrer un excès de risques de cancer pour certaines localisations, qui ne sont pas très élevés. Pour vous donner un ordre d'idée, en exprimant par le même indicateur, le tabagisme passif, ce seraient des augmentations de 60 % du cancer du poumon. Que l'on habite dans un logement où quelqu'un fume, le risque de cancer du poumon est augmenté de 60 %. Là, ce sont des augmentations situées entre 6 et 20 %.

Je ne me prononcerai pas sur le fait qu'elles soient faibles ou non, elles sont à la limite de l'observation épidémiologique à une époque où les rejets étaient cent fois plus importants qu'aujourd'hui. Pour mettre en évidence l'influence des rejets d'aujourd'hui sur la santé publique, en termes de cancers, on ne pourrait quasiment pas, ou il faudrait faire une étude sur la France entière, et mettre dix ans à la réaliser. C'est ce que je voulais dire et je ne voudrais pas qu'on interprète plus loin mon propos.

Anne-Laure BEDU : Nous avons beaucoup de questions autour de cela sur le blog sur le site Internet.

Philippe MARZOLF : Je vous propose avant de passer la parole au public d'entendre d'autres études qui ont été analysées par le cabinet Bio-Tox, En plus des études de l'INVS.

Marine SAINT-DENIS, Cabinet Bio-Tox : Bonjour à tous et merci de m'avoir sollicitée ce soir. L'objectif de cette présentation est de tenter de compléter ce qui vient d'être dit, en apportant des informations rapidement sur la réglementation et les émissions des installations d'incinération et les autres impacts des installations d'incinération françaises d'ordures ménagères.

Bio-Tox est une TPE de Bordeaux, et nous sommes spécialisés dans l'évaluation des risques sanitaires et environnementaux.

L'évolution des réglementations porte sur trois grands textes :

- L'arrêté ministériel de 1991 a imposé une filtration des poussières, ce qui a limité les émissions entre 1 et 10 ng par mètre cube en fonctionnement normal.
- La circulaire du 30 mai 97 a imposé de réaliser des mesures annuelles d'émissions de dioxines à la cheminée pour les incinérateurs de plus de 6 t par heure.
- La dernière concernant les incinérateurs actuels et toutes les installations d'incinération : l'arrêté du 20 septembre 2002 traduit des directives européennes de 2000. Il fixe des seuils à l'émission pour un certain nombre de substances, notamment les dioxines qui ne doivent pas dépasser 0,1 ng par mètre cube.

Il impose également des mesures en continu pour un certain nombre de substances également des mesures deux fois par an par un organisme extérieur pour ces mêmes substances, et pour d'autres substances on ne peut pas mesurer en continu, notamment les dioxines.

L'article 31 est important car il impose de réaliser en plus de ces mesures une surveillance environnementale de l'installation d'incinération. C'est le seul type d'installation de traitement des déchets pour lequel on a imposé cette surveillance.

Depuis fin 2005, toutes les installations d'incinération le respectent, ce qui n'était pas forcément le cas pour les autres textes de loi. Les incinérateurs qui n'ont pas ou qui n'ont pas pu respecter cet arrêté ont fermé.

Aujourd'hui, les 128 incinérateurs français respectent cet arrêté et dans les faits leurs émissions sont entre deux et cinq fois en dessous de ce seuil de 0,1 ng, parfois même encore plus basses.

Qu'en est-il des émissions atmosphériques des incinérateurs ? L'organisme CITEPA est une association qui réalise un inventaire national des émissions polluantes par secteur économique, et c'est mis à jour tous les ans. Vous pouvez télécharger le rapport sur leur site Internet.

Ce tableau montre un certain nombre de substances émises par les incinérateurs et par d'autres sources, et pas forcément les substances réglementées.

La première colonne concerne les émissions totales, c'est-à-dire pas seulement les incinérateurs mais toutes les sources confondues de ces substances en France. C'est l'une des premières informations importantes pour nous pour savoir qu'entre 1990 et 2007 il y a eu des diminutions très fortes d'émissions de ces composés, qui vont de 30 % pour les oxydes d'azote jusqu'à 97 % pour le plomb.

En prenant le secteur « transformation d'énergie autre » dans lequel on a trouvé l'incinération, quelle est sa contribution à la totalité des émissions de ces composés ? C'est variable selon les composés. Elle est très faible pour les oxydes de soufre, pour les oxydes d'azote, pour le zinc, également pour le plomb, les dioxines et furanes, les polychlorobiphényles (on ne peut plus la calculer car elle est en dessous d'un certain seuil faisant que la CITEPA ne fournit plus les chiffres).

Elle est faible pour l'arsenic et elle est non négligeable pour le cadmium et le mercure, mais non majoritaire.

Qu'en est-il de la diminution des émissions des installations d'incinération entre 1990 et 2007 ? Le pourcentage de diminution est variable selon les composés, mais il est très important pour l'oxyde de soufre, le cadmium, le mercure, le plomb, le zinc, les dioxines et furanes, les polychlorobiphényles.

Concernant les dioxines, polluant traceur des installations d'incinération, l'évolution des émissions de dioxines toutes sources confondues, toujours par la CITEPA depuis 90, représente différents secteurs économiques. En jaune, c'est la représentation de l'industrie manufacturière où l'on retrouvera l'industrie métallurgique (métaux ferreux et non ferreux) ; en rouge, la transformation d'énergie dans laquelle on va trouver les incinérateurs, dès lors qu'ils récupèrent l'énergie ; en bleu clair, le secteur résidentiel et tertiaire dans lequel on retrouve le chauffage collectif et individuel. On ne voit pas les autres secteurs, car l'échelle ne le permet pas.

Il est important de retenir deux choses sur ce diagramme, d'abord la diminution des émissions totales de dioxines, elle a baissé de 94 % entre 1994 et 2008. Si l'on regarde le secteur transformation d'énergie où se trouve l'incinération des déchets des ordures ménagères avec récupération d'énergie, les émissions ont baissé de 99,6 % entre 1992 et 2008.

J'ai fait un zoom entre la période de 2006 – 2008. Il n'y a pas beaucoup d'évolutions entre les années. Il est intéressant de constater que le secteur le plus important désormais c'est l'industrie manufacturière pour environ 80 % des émissions totales en France. Arrive en seconde position le secteur résidentiel et tertiaire, et en troisième position la transformation d'énergie qui est responsable de 4 % de la totalité des émissions. Dans ce secteur, on va trouver l'incinération qui contribue pour 1,4 % de la totalité des émissions. L'incinération arrive donc derrière l'industrie manufacturière, largement derrière le secteur résidentiel et tertiaire, mais également derrière le transport routier.

Depuis 2006, l'incinération n'est plus une source majeure de dioxines en France.

Des informations sur l'exposition de la population moyenne française. Qu'en est-il l'exposition en France des personnes suite à ces diminutions d'émissions ?

95 % de l'exposition proviennent de l'alimentation, l'inhalation est négligeable.

Pour comparer l'exposition de la population française, il faut savoir à quelle dose comparer. Je vous précise que la dose journalière, recommandée par l'organisation mondiale de la santé est de 1 pg TEQ/kg par kilo de poids corporel et par jour. C'est la dose qu'il ne faut pas dépasser pour ne pas avoir de risque, d'effets sur la santé.

D'après l'AFSSA, la dose d'exposition en France, en 1999, était de 1,2 pg TEQ par kilo de poids corporel et par jour. En 2005, on est passé à 0,6 pg, soit une diminution de 50 % de l'exposition de la population française, et surtout une exposition qui est désormais très en dessous de l'objectif de l'OMS.

Parallèlement, on a vu des diminutions de teneur dans le lait de vache en France autour des installations d'incinération, puisque la moyenne était de 0,33 pg en 2006, soit à peu près la moitié de ce que l'on observait en 99 (0,65 pg). Sachant que l'objectif européen est de 1, on est très largement en dessous.

Pour terminer, quelques mots sur les impacts sanitaires des installations d'incinération en France. Plusieurs méthodes existent pour évaluer ces impacts. On peut regarder les expositions des populations, réaliser des études épidémiologiques ou faire des évaluations des risques sanitaires.

Pour l'exposition des populations, il existe des études sur les travailleurs et des études sur les riverains. Les études sur les travailleurs sont principalement des études internationales, qui ne concernent pas spécifiquement la situation française. En France, il existe deux études avant 2005, donc avant la mise aux normes, et il n'y en a pas depuis. Ces études montrent pour la France des niveaux d'exposition faibles et variables selon les individus, suivant les postes. Les principales conclusions étant que certains postes sont plus exposés que d'autres (postes de maintenance), la protection des travailleurs est évidemment indispensable.

Concernant les riverains, je ne m'étendrai pas puisque l'INVS l'a fait pour moi et que je suis en retard.

L'étude belge de Fierens est confirmée par les résultats de l'étude INVS, c'est-à-dire que l'exposition provient de la graisse animale des élevages qui sont sous les panaches d'installation avec de fortes émissions, c'est-à-dire anciennes.

Les études épidémiologiques concernent des expositions passées, là encore je ne m'étends pas puisque cela vient d'être commenté.

Pour terminer, les évaluations des risques sanitaires permettent en fait de quantifier le risque par rapport aux émissions des installations. Il existe deux études nationales, la première de la société française de santé publique date de 1999 et concerne une situation avant 2005, avant la mise aux normes des installations. Elle ne concerne pas l'ensemble des usines actuelles.

Les polluants traceurs du risque qui ont été étudiés sont les dioxines et certains métaux (cadmium, plomb, mercure et des poussières). Les résultats de cette étude sont non préoccupants dans le cas du scénario moyen qui concerne la globalité des incinérateurs français en 1998. Les résultats étaient en revanche préoccupants pour l'approche pessimiste concernant un incinérateur très fortement émetteur, très largement au-dessus de 0,1 (environ 38-40 ng)

Enfin, la dernière étude de l'institut de veille sanitaire, dans le rapport incinérateur et santé de 2003, concerne la situation après 2005. Elle conclut que pour un incinérateur qui respecte les valeurs réglementaires, le risque pour les populations les plus exposées est inférieur au seuil d'acceptabilité pris par les instances internationales.

Philippe MARZOLF : Merci, malgré le dépassement de temps qui nous fait avoir moins de questions de la salle. Je rappelle que les résultats des études réalisées par la société Bio-Tox pour le Sycotom figurent dans le dossier du maître d'ouvrage.

Jörg ADAMCZEWSKI, Amis de la Terre : Il est très important de faire la différence entre ce que l'on conclut et ce que l'on suppose, car les prévisions sont bien plausibles mais ce n'est souvent pas la réalité. On peut conclure des données que les incinérateurs d'ancienne génération sont probablement générateurs de cancers dans leur environnement proche. Vous pouvez faire des suppositions, car la moyenne des substances émises dans l'environnement par les nouveaux incinérateurs est plus faible.

Par contre, vous n'avez pas un recul suffisant pour tirer des enseignements sur les risques de cancer induits par les incinérateurs modernes, tout comme vous n'avez aucune précision sur la contribution des différentes substances émises, responsables de cancer. Vous n'avez aucune idée sur la composition des micropoussières émises par les incinérateurs ancienne génération et très peu sur la génération actuelle.

Je pense que vous n'avez aucune donnée fiable pour conclure qu'il y a un risque faible de cancer dû aux incinérateurs modernes. On discute ici de la mise en place d'une grande expérience, grandeur nature, sur le site d'Ivry – Paris-XIII d'un nouvel incinérateur, et dans 20 ou 30 ans on aura les vraies données pour vérifier si cette installation a vraiment un impact sur les risques sanitaires.

Le débat de ce soir porte sur : la population d'Ivry, de Paris et des autres communes concernées, souhaite-t-elle participer à cette expérience ou non ?

Philippe MARZOLF : Nous avons une réaction sur Internet en direct : « *quelle est la pertinence aujourd'hui pour éclairer le débat d'une étude concernant les installations des années 60 à 80, avant la fermeture des installations les plus anciennes et la mise aux normes européennes, bien plus exigeante que par le passé ?* ».

Que faut-il faire maintenant pour montrer qu'il n'y a pas d'incidence sur les risques sanitaires ou faut-il attendre 10 ou 20 ans ?

Pascal EMPEREUR-BISSONNET : L'épidémiologie est une science de l'observation, elle est obligée d'attendre que l'exposition se réalise pour pouvoir observer si cette exposition à des agents et aura un impact sur la santé publique. On a vu que le délai entre l'exposition et le cancer tourne autour de 10 ans. On pense qu'on a été un peu court dans l'étude, et peut-être que c'est un peu plus longtemps.

Autrement dit, s'il y a un nouveau mode de fonctionnement qui s'est installé au début des années 2000, il faudra attendre 2010 ou 2015. Actuellement, faire une observation épidémiologique renseignerait de toute façon sur le passé. On est un peu comme en astronomie, c'est-à-dire que l'on regarde vers le passé.

Vous avez en partie raison, on pourra toujours arguer que dans le mélange très complexe d'agents chimiques qui composent les fumées d'incinérateurs, on ne dose pas tout, il y a peut-être des substances mystères ou des substances que l'on ne connaît pas, que l'on ne dose pas et que ce sont peut-être elles qui sont précisément responsables des observations.

On peut dire aussi que les effets des traitements des fumées, qui sont maintenant assez complexes et diversifiés, ont une tendance à l'abattement global du contenu en polluants des fumées d'incinérateurs. Il ne faut pas être trop hardi dans les déductions que l'on peut faire d'une observation, mais enfin, disons, pour être tout à fait correct et rigoureux, qu'on a de bonnes raisons de penser qu'a priori le risque sera de plus en plus faible, puisqu'on est dans un système actuel de penser considérant que le risque pour la santé est proportionnel à l'intensité de l'exposition.

Si l'intensité de l'exposition diminue, le risque va aussi diminuer. C'est d'ailleurs le fondement de toutes les politiques de réduction du risque, à savoir réduire l'exposition.

Philippe MARZOLF : Sur Internet, il n'y avait pas seulement l'intensité du risque immédiate, mais l'incidence pendant les 40 ans pour les riverains.

Pascal EMPEREUR-BISSONNET : Nul n'est prophète en son pays, nous disons sur la base de cette étude qu'a priori on ne s'attend pas à une épidémie de cancers dans la population qui sera exposée au niveau actuellement autorisé d'émissions atmosphériques des incinérateurs. On ne s'attend pas même à quelque chose qui soit visible. Pour autant, et je crois que cela fera l'objet de la discussion qui va se développer plus tard, nous allons continuer à mettre en place et à surveiller l'état de santé de la population. Mais, il n'est pas forcément justifié de mettre en place des systèmes très locaux et très localisés, très circonscrits de surveillance de la santé de la population. D'une part, on ne peut pas multiplier ce genre de système. D'autre part, cela pose un gros problème méthodologique, c'est un problème de puissance. On est forcément contraint par nos outils d'observation.

Nous observons des états de santé que l'on compare à un autre état de santé d'une population prise en référence, c'est globalement le paradigme. On utilise des tests statistiques pour le faire.

Sur des petites populations, quand bien même la population d'Ivry est grande, de quelques milliers ou quelques dizaines de milliers de personnes, pour de toutes petites augmentations attendues de cancer, l'observation ne sera pas efficace. Donc, on risque en plus d'être faussement rassuré en ne voyant rien, alors qu'il se passe quelque chose et qu'on est incapable de le voir. C'est très important également à intégrer.

Elisabeth LOICHOT, Conseillère Municipale à Ivry-sur-Seine : Je suis membre de la CLIS de l'usine d'incinération d'Ivry depuis le début de son installation par la préfecture. Pendant des années, on m'a expliqué soit à la TIRU, soit au conseil municipal que je n'avais pas me faire du souci, parce que 99 % de ce qui était rejeté dans l'air n'était que de l'eau et qu'il n'y avait en aucun cas de la dioxine.

Je vous passe tout ce que j'ai dû subir, à la limite des insultes, car je reposais cette question. Nous étions nombreux avec des associations à ne pas prendre cela pour argent comptant. Il y a eu un débat à Ivry sur cette question, organisé par la mairie, où ont été conviés des professeurs d'université pour faire entendre un discours scientifique assurant qu'il n'y avait pas de dioxine. En 2005, il y a eu obligation pour l'usine d'incinération de se mettre aux normes, cela s'est fait le dernier jour du

dernier mois de la dernière année, alors que d'autres avaient anticipé. Le Syctom a attendu la dernière limite pour se mettre aux normes.

Un an après, presque par enchantement, sur la publication du Syctom, on a appris qu'il y avait une baisse des dioxines. C'était formidable, car avant il n'y en avait.

A partir de 2005, il y a eu des études, auxquelles on n'a pas eu accès. Maintenant, on nous dit qu'on ne va pas en refaire, car les nouvelles usines ne comprennent plus de danger pour nous. Avant, il n'y avait pas de danger, maintenant non plus, il n'y en aura donc jamais. Il y a simplement un petit changement dans le vocabulaire scientifique pour nous « enrober la pastille ». C'est incompréhensible pour les habitants d'Ivry-sur-Seine.

Pr Jean-François NARBONNE, Agence française de sécurité sanitaire : J'ai été l'un des premiers opposants aux incinérateurs, puisque j'ai participé aux premières normes européennes qui datent de 1988. La première norme européenne sur les incinérateurs date de 1989.

En France, il y a eu un drame complet, il a fallu 14 ans pour mettre les normes européennes en place. C'est un scandale que l'on aurait dû dénoncer, il aurait dû y avoir un procès comme pour le sang contaminé, pour savoir qui avait bloqué l'information. On avait cette information au niveau européen, et d'ailleurs tout le monde l'avait.

On n'avait pas pu vous dire qu'il n'y avait pas de dioxines dans les incinérateurs, car tout le monde le savait, que le lait était contaminé et que l'Homme aussi. Un certain nombre de professeurs, pas simplement d'université, mais de santé publique, venaient nous dire que la dioxine n'était pas cancérigène et qu'elle ne provoquait pas de cancer.

L'étude réalisée est très intéressante.

Certains estimaient qu'il y avait énormément de cancers s'il y avait beaucoup de dioxines, la dioxine est cancérigène, c'est un danger. Personne ne pouvait le nier, nous le savons tous depuis 1978.

Par contre, on disait qu'il n'y avait pas de risque. En fait, les risques étaient faibles, et ils étaient tellement faibles qu'ils étaient difficilement mesurables. C'est pour cela qu'on a voulu faire cette étude rétrospective. Tout l'argent dépensé à mettre des filtres, sur tous les incinérateurs, a-t-il servi à quelque chose ?

Avant, on nous disait qu'il n'y avait pas de cancer, comme le Pr TUBINIA, que c'était de la connerie et que ce n'était pas la peine de s'inquiéter. Il ne disait pas qu'il n'y avait pas de dioxines mais qu'il n'y avait pas de risque ou qu'il n'y avait pas d'impact. Or, l'impact n'était pas mesurable, pourquoi ? L'impact étant faible, de l'ordre de 10 % (2 cigarettes en moins que le fumeur passif), et il faut monter en épidémiologie à 2,5 millions de personnes (25 millions-années de personnes), c'est énorme et c'est la plus grosse étude mondiale qui a permis de montrer un risque très faible. On n'avait pas cette rétrospective sur l'époque, et aujourd'hui on sait que l'on a eu raison de mettre des filtres. On a un problème franco-français, et c'est pourquoi on a une « secte » anti-incinérateurs aujourd'hui ne voulant plus du tout d'incinération.

Il y a eu des erreurs en France, en particulier le « tout incinération » où l'on a fait des grosses unités, car on prévoyait une augmentation linéaire des déchets, comme on le fait pour la consommation électrique. On estimait qu'il fallait une installation au moins dimensionnée aux capacités actuelles, car dans 20 ans, il y en aura deux fois plus. En construisant pour 30 ou 40 ans, on essaie de dimensionner sur l'avenir, c'est pourquoi il y a eu des gros incinérateurs « aspirateurs à déchets ».

Avant, c'étaient des aspirateurs à déchets, mais aujourd'hui on constate bien le problème du dimensionnement.

Dans l'incinérateur, ce sont les poussières qui sont polluantes. Ce qui retombait dans les champs et qui contaminait les vaches, les poules, ce n'était pas la dioxine, les métaux lourds, mais les poussières, car ces aspirateurs étaient des éponges à tous ces produits, connus et inconnus. Maintenant, on connaît les produits.

Cela retombait dans les champs. La première mise aux normes était la norme 91 qui a filtré les REFIOM. Les incinérateurs ne sont pas aux normes depuis 2005, mais beaucoup d'entre eux sont aux normes depuis 1994. Celui qui a été construit à Bègles, en 1998, était aux normes 91, il n'y avait plus de retombées de poussière. Comme il y avait encore quelques traces de dioxine, on a mis un deuxième ou troisième étage, ainsi aujourd'hui on est à 0,001. On est allé très loin et la norme 91 était déjà au niveau sanitaire.

Pour terminer, on ne peut pas attendre 30 ou 40 ans et se contenter d'un principe de précaution.

J'ai participé à la construction de nouveaux incinérateurs en 1994 dans les plans départementaux, où l'on continue à mettre des choses en décharge sans faire d'incinérateur. C'est à ce moment-là qu'on a demandé le moratoire.

Aujourd'hui, il n'y a plus aucune retombée et on a 10 ans de recul de retombées. Il ne faut pas dire que tout s'est mis aux normes en 2005. Il n'y avait déjà plus de retombées avec la norme de 1991. Ce que l'on a vu comme extraordinaire, et il y a une manipulation, à Besançon pour chauffer, ils ont fermé un four d'incinérateur, soi-disant que c'était polluant et ils n'en voulaient plus et ils ont fait un four à bois. On nous a dit que c'était écolo, et aujourd'hui on voit les retombées de la dioxine par le bois. La chaufferie bois fait beaucoup plus de dioxines. Le chauffage urbain à Montréal provoque de terribles teneurs de dioxines l'hiver, car tout le monde se chauffe au bois, et on interdit maintenant ce mode de chauffage.

Parler de cocktails inconnus est une ânerie non scientifique. On a des bio-essais, c'est-à-dire des techniques biologiques pour mesurer les cocktails. La toxicité globale de l'ensemble du cocktail chimique (glucocorticoïdes), les poussières qui ressortent y compris les deux points dont on dit que l'on ne connaît rien, est trois fois supérieure à la dioxine. C'est beaucoup moins en différence que les hydrocarbures.

La dioxine est un excellent marqueur. S'il n'y a pas de dioxine, il n'y a pas de poussière, ni tout le reste. La dioxine est stable malheureusement, mais on peut la suivre jusqu'à l'Homme, alors que si vous aviez un marqueur chimique qui disparaîtrait à la première bactérie venue, on ne pourrait pas le tracer.

C'est pour cela que nous avons gardé la dioxine comme marqueur, et que la toxicité du cocktail global (polyhalogénés)... La majorité des intervenants n'ont pas jamais mis les pieds dans un congrès mondial sur les dioxines.

Je demande dans la surveillance, et cela a été dit tout justement, de faire le prélèvement en continu. Je ne comprends pas pourquoi des pays l'ont imposée. Des opérateurs le mettent en plus de la norme, et il faut l'exiger.

Il faut avoir, vous aviez raison ici et c'est ce que j'ai fait à Bègles, une surveillance indépendante des opérateurs. A Bègles, en 1998, nous avons mis en place une stratégie de surveillance par les associations avec un budget dédié, et nous faisons cette surveillance autour de l'incinérateur, et même par extension autour d'autres installations.

Il faut surveiller les cocktails toxiques, non pas par l'analyse chimique, car on ne pourra jamais mesurer 1500 produits chimiques toxiques, ce qui revient trop cher, on a des produits beaucoup plus simples (300 € par dosage Klux validé au niveau européen), imposés par certains pays européens. On a les cocktails chimiques par des tests bio-essais qui sont aujourd'hui les plus performants. Nous avons les moyens.

Ne nous demandons pas ce qu'il faut savoir, mais ce que l'on va faire des déchets. On a 2,5 millions de tonnes.

Philippe MARZOLF : Pr NARBONNE, pouvez-vous conclure car de nombreuses personnes souhaitent intervenir.

Pr Jean-François NARBONNE : On n'oppose pas le tri à l'incinération, c'est complémentaire. Aujourd'hui, à Bègles, on est passé à 25 000 t triées en incinérateur à 50 000 t triées. Si l'on veut bien incinérer, il faut bien trier au départ.

Philippe COMMEGRAIN, Ivry : Je n'assiste pas à des congrès internationaux et je fais confiance aux scientifiques. J'ai entendu des interventions plus solides, mais ce qui me gêne dans tout cela, ce sont des discours un peu mielleux, on nous dit que l'environnement a une incidence sur la santé, et nous sommes d'accord.

Il est dommage que la grande distribution ne soit pas représentée au sujet du lait, de la viande. On retrouve de la dioxine qui a une influence sur notre santé. Quand j'achète un kilo de viande, je ne sais pas d'où il vient et j'aimerais bien son origine.

J'habite Ivry-sur-Seine, j'ai le périphérique et cette cheminée. J'aimerais que le principe de précaution soit mis en place, car c'est un service public. Quels que soient les relevés effectués, les normes sont vraiment destinées à prévenir le risque et non pour prévenir la santé de la population.

Il n'est pas normal de vivre dans un environnement où en ouvrant sa fenêtre, on en prend plein la tête, et que l'on dise que ce n'est pas grave puisque l'on est dans les normes.

Philippe MARZOLF : Quelqu'un d'Airparif est dans la salle et pourrait réagir aux questions déjà posées, notamment sur la combinaison de l'autoroute A4, le périphérique, l'usine d'incinération.

Anne KAUFFMANN, Airparif : Effectivement, il existe d'autres pollutions sur Ivry que celles liées à l'usine d'incinération, tout ce qui est lié au trafic routier qui génère en partie des polluants similaires, notamment oxydes d'azote avec des effets sur la santé liés au dioxyde d'azote. On a des émissions de particules aussi, en partie liée au trafic routier. On a le chauffage résidentiel qui engendre aussi des émissions. A Ivry, on est effectivement soumis à un cocktail de polluants qui provient d'un cocktail de sources polluantes.

Philippe MARZOLF : Nous avons écouté les résultats des études qui viennent de sortir, maintenant, que peut-on faire de plus ? Le professeur Narbonne nous a donné quelques pistes et d'autres personnes également. Nous avons demandé à M. Georges SALINES, de l'institut national de veille sanitaire de répondre à la question suivante.

QUELLES GARANTIES SUPPLEMENTAIRES IMAGINER AU NIVEAU DU SUIVI SANITAIRE, DE LA REGLEMENTATION, DES COLLECTIVITES, DES CONSTRUCTEURS, DES GESTIONNAIRES, DES CITOYENS – RIVERAINS POUR LIMITER LES INCERTITUDES QUI SUBSISTENT ? QUEL EST LE PRIX DE CES GARANTIES ?

Georges SALINES, Institut National de Veille Sanitaire : La présentation de la soirée posait de nombreuses questions. Ne pouvant répondre à toutes, je vais me contenter de parler de la veille, c'est-à-dire la surveillance sanitaire, le repérage le plus précoce possible des risques, et l'alerte du public et des pouvoirs publics.

Je voudrais me débarrasser assez rapidement du terme de suivi sanitaire, car je crains en parlant de suivi sanitaire que cela évoque pour un certain nombre de personnes l'organisation d'examen médicaux réguliers, spécialement organisés pour les gens de la zone d'Ivry. Il est bien entendu pas question de le faire, car cela n'aurait aucun sens, puisque comme cela a été abondamment commenté dans les interventions précédentes, les risques mis en évidence ont des augmentations très modérées.

Lorsqu'on met en place la médecine du travail, des dépistages, on s'adresse à des populations qui ont des risques beaucoup plus importants, des probabilités d'apparition de maladies beaucoup plus importantes que dans la population générale, y compris celle qui vit sous le panache d'un incinérateur. On a vu qu'on avait des augmentations de risques de 10 % pour les personnes les plus exposées à des incinérateurs anciens qui polluent beaucoup plus que celui-là.

Pour vous donner un ordre d'idée, le dépistage du cancer du sein en France est recommandé à partir de 40 ans, car une femme entre 40 et 44 ans a entre deux à cinq fois plus de chances de faire un cancer du sein qu'une femme de 35 à 39 ans. Puis, cela augmente par la suite.

Pour d'autres raisons, le suivi sanitaire n'a pas de sens Il serait éventuellement dangereux. Je ne vais pas insister sur ce point.

Philippe MARZOLF : Est-il nécessaire de faire ?

Georges SALINES : Le suivi sanitaire individuel n'est pas recommandé dans l'étude qu'a présentée Pascal, même dans des groupes de populations où l'on avait

une certaine tentation du risque, on ne pensait pas utile de recommander le suivi sanitaire, un suivi médical individuel Particulier.

Je rends le suivi sanitaire dans un autre sens, la surveillance épidémiologique, c'est-à-dire la surveillance de la population, ce qui permet de répondre à ce type de questions. Certaines maladies sont-elles plus fréquentes parmi les personnes vivant à proximité du centre de traitement des déchets d'Ivry, que parmi celles qui vivent à une certaine distance ?

La réponse à cette question est extrêmement difficile à interpréter lorsqu'on s'intéresse à une zone particulière. Cela a également été dit, à Ivry, en dehors du fait que vous habitez à proximité d'un centre de traitement de déchets, vous avez aussi des caractéristiques particulières, Il y a une certaine proportion de maigres et de gros, de fumeurs et de non-fumeurs, de personnes qui boivent et d'autres qui ne boivent pas, de riches de pauvres. Ainsi, c'est une population particulière et il est très difficile de démêler cela de l'exposition à l'incinérateur. Il y a aussi des facteurs de risques environnementaux, on vient de parler de l'autoroute A4 par exemple qui est un facteur environnemental qui mérite aussi d'être considéré.

Pour commencer un début de raisonnement sur la causalité, Pascal a été très prudent dans ses interprétations. On est obligé de faire une étude multicentrique, c'est-à-dire voir ce qui se passe autour d'un ensemble d'établissements qui présentent des caractéristiques communes. On veut se donner les moyens de le faire plus et mieux à l'avenir. Nous avons travaillé dans quatre départements qui disposaient d'un registre de cancer. Environ 18 % de la population française actuellement sont couverts par un registre général des cancers de l'adulte. Nous travaillons à la mise en place d'un système de surveillance des cancers, à partir des données de la sécurité sociale principalement et des hôpitaux également, permettant d'avoir des données d'incidence à un niveau géographique fin sur la totalité de la population française. Ce n'est pas encore en place, mais c'est un objectif. Nous devrions disposer de données, et faire de grands progrès dès 2010 sur ce plan. Cela nous permettra aussi de savoir si la fréquence de certaines maladies augmente ou diminue au cours du temps. Là aussi, attention à l'interprétation des choses, lorsqu'on suit l'évolution des choses, une augmentation de la fréquence des cancers dans une zone peut aussi bien résulter de l'augmentation du taux de chômage par exemple, de la dégradation des conditions de vie que de l'exposition à un problème environnemental particulier.

A l'inverse, on pourrait être faussement rassuré, car la santé s'améliore et au fil du temps les gens font plus de sport, diminue la consommation d'alcool et de tabac, mais un problème environnemental peut passer complètement inaperçu. La surveillance épidémiologique doit être faite, mais elle a des limites.

La biosurveillance humaine, ce dont vous a parlé Nadine, les toxicologues utilisent ce mot dans un autre sens, consiste à aller mesurer ce qui se passe dans le sang, dans les urines si l'on trouve des résidus de polluants. Là aussi, pour les mêmes raisons d'interprétation, il faut le faire de manière multicentrique et c'est très difficile à interpréter si on le fait dans une seule zone.

Nous avons reçu actuellement le mandat de mettre en place une stratégie nationale de biosurveillance qui va nous conduire à réaliser des études régulières sur des échantillons représentatifs de toute la population française, ce qui nous permettra de

savoir ce qui se passe pour la population française en général. Puis, nous ferons probablement des zooms sur des zones particulières. Nous pourrions continuer ce débat dans la discussion. Ce n'est pas particulièrement autour de l'incinérateur que l'on est le plus inquiet ou que l'on considère le plus prioritaire, il y a des choses qui attirent notre attention davantage, par exemple les grands sites pétrochimiques. Ils sont probablement dans des situations plus préoccupantes que les incinérateurs.

Enfin, la surveillance environnementale, la veille sanitaire ne fait pas de surveillance environnementale, mais il est extrêmement important qu'il y ait une surveillance des émissions et des retombées de ce qui se passe autour de n'importe quel site industriel. Jean-François NARBONNE en a un peu parlé, actuellement, cette charge incombe à l'exploitant avec des normes de ce qui doit être fait et une vérification par le service des installations classées sur une sorte de principe pollueur – payeur.

Il est vrai que l'on peut discuter de savoir s'il ne vaudrait mieux pas aller vers de modalités de surveillance indépendante. C'est extrêmement important pour nous, car finalement c'est la surveillance environnementale qui est le plus précoce. Il ne faut pas attendre que les gens soient malades, ni même qu'ils soient imprégnés pour faire quelque chose, il serait préférable de s'assurer que les normes sont respectées, et s'assurer aussi qu'il n'y a pas de nouveaux problèmes qui apparaissent d'abord au niveau de la surveillance environnementale, permettant en plus de faire de l'évaluation des risques.

Je passe ma diapositive de conclusion.

Philippe MARZOLF : Pour faire la transition, je passe la parole à M. André CICOLELLA qui va nous expliquer un peu ce réseau. Qu'est-ce qui pourrait être fait comme surveillance de l'environnement, surveillance médicale ?

André CICOLELLA, Réseau Environnement Santé : Je suis le porte-parole du réseau environnement santé, réseau créé il y a quelques mois et qui regroupe à la fois des ONG comme le WWF ou le MDRGF, des associations de professionnels de santé, des scientifiques et de malades, dont l'objectif est de faire en sorte que les questions de santé environnementale cessent d'être à la marge et soient considérées de façon centrale dans les politiques de santé et d'environnement.

Fonctionnellement, je suis aussi conseiller scientifique à la Direction scientifique de l'INERIS, et donc chercheur en santé en environnementale à ce niveau-là.

Pour répondre à votre question, je suis assez étonné, et d'ailleurs été sollicité il y a quelques semaines et je n'ai pas eu le temps de préparer des diapositives, ni le temps de faire une étude plus systématique de la littérature, et je suis allé au plus pressé. J'ai regardé les revues publiées.

Je suis très frappé de voir dans le débat ce soir l'absence de la question des dioxines et furanes bromés alors que ce sujet est posé.

Pourquoi les bromés ? Les bromés viennent effectivement des polybromés, ce sont des retardateurs de flammes, une famille de substances dont l'emploi s'est développé ces dernières décennies en substitution des PCV pour une large part. On les trouve dans les matières plastiques, dans les matériels électroniques, dans les circuits

imprimés, dans les isolants, y compris dans les moquettes, dans le textile. On a une utilisation assez large de ses retardateurs de flammes bromés.

On a montré lorsqu'il y avait combustion qu'il y avait formation de dioxine bromée, et de dioxine de furane bromée. On les trouve aussi dans les cendres des incinérateurs, dans les émissions d'incinérateurs, avec des variations. Cela dépend effectivement de la composition aussi en produits chlorés.

Il y a autant de dioxines bromées et de dioxines de furanes bromées que de dioxines chlorées, on remplace le chlore par le brome, mais il y a aussi une formation de bromo-chloré. On peut en avoir 4600.

La toxicité de ces dioxines bromées est à peu près équivalente aux dioxines chlorées. On a le même spectre d'action, le même mécanisme d'action, le récepteur AH ; c'est un mécanisme non génotoxique, un effet de promotion épigénétique.

La comparaison avec la dioxine chlorée (TCBD) montre pour certains effets un potentiel supérieur. La 2-8 brome 3-7 chlore par exemple a une liaison récepteur H deux fois supérieure à celle de la dioxine chlorée.

L'impact du point de vue de l'atrophie du thymus pour le composé bromé chloré 2 brome, 3-7-8 chlore est 13 fois plus puissant que celui de la dioxine chlorée.

Philippe MARZOLF : C'est une nouvelle substance qu'il faut surveiller.

André CIOLELLA : Ce n'est pas une nouvelle substance. C'est une famille de substances à surveiller. Elles sont produites dans les mêmes circonstances que les dioxines chlorées, elles se mélangent avec elles, car le bromé chloré est un mélange de brome et de chlore. On a un impact sanitaire de même nature, de même mécanisme, de même vie biologique, l'estimation étant entre 5 et 10 ans, même stockage dans l'organisme, donc les mêmes effets : atrophie du thymus, effet tératogène, effet sur la reproduction. Ces effets ont été observés sur plusieurs espèces animales, rats, souris, cobayes, singes et poissons. Donc, une activité anti ostrogéniques. Ce sont des tests faits sur les cellules mammaires.

Ce qui conduit les auteurs à dire qu'il faut les considérer au même titre que les dioxines chlorées.

On a peu de données chez l'homme. On a besoin de données pour savoir précisément quel est le risque, notamment quelle est la concentration dans la chaîne alimentaire. J'ai trouvé une étude chinoise notamment qui a analysé ces dioxines bromées dans les crustacés et dans les poissons. Donc, on en trouve à des niveaux relativement importants. Il y a des comportements alimentaires spécifiques de cette province de Chine et il faudrait le faire en fonction des consommations en France. On les trouve dans l'atmosphère à des concentrations faibles.

Il faudrait effectivement avoir ces données en France. La question de l'intégration de ces dioxines bromées dans le calcul de risque que l'on fait à partir des dioxines chlorées, c'est-à-dire le *toxic equivalency factor*, a été posée. Un comité de l'OMS s'est réuni en 2005 et a fait cette proposition d'intégrer ces dioxines bromées dans le calcul du TEF. A ma connaissance, il n'y a pas eu de suite.

De la même façon, j'ai consulté le site de l'EPA (agence de protection de l'environnement des Etats-unis). La question est manifestement d'actualité, mais pour l'instant ce n'est pas tranché. Il me semble qu'il y a un véritable enjeu, le débat est venu tout à l'heure sur l'évolution. Le mode de raisonnement consistant à prévenir l'avenir à partir du passé peut poser interrogation (c'est souvent ce que l'on fait), il faut que les conditions soient égales. Le sont-elles ? L'utilisation massive et le développement d'utilisation des polybromés peuvent-ils transformer la nature des émissions des incinérateurs ? C'est une question à laquelle il faudra, à mon avis, répondre avant de pouvoir se prononcer.

Un deuxième point évoqué en faisant référence à la norme de l'OMS, j'avais fait un rapport pour le Ministère de l'environnement il y a 9 ans pour donner les éléments du débat entre la norme OMS et celle proposée par l'EPA. J'ai repris cette question et je n'ai pas vu d'éléments récents, mais je n'ai pas fait une étude exhaustive. Si cela existe, je suis preneur.

Pour moi, cette question n'est pas tranchée. Le débat porte sur le mode d'extrapolation. J'ai relu les articles de Christopher PORTIER qui donne un risque de 1 % de cancers supplémentaires pour une exposition à 1 pg par kilo par jour. Cela donne un risque acceptable pour une dose journalière admissible environ mille fois plus basse. Cette question est encore à prendre en considération, je n'ai pas vu d'éléments me permettant de trancher.

Dans les autres émissions, il faut regarder le cadmium. On a des éléments montrant que c'est de plus en plus un perturbateur endocrinien. Quelle signification cela a-t-il ? Là aussi, c'est un élément à regarder.

Sur les particules, j'ai vu sur un rapport de l'OMS la nécessité peut-être de les considérer aussi dans la dimension de nanoparticules. Ce n'est plus simplement la concentration en masse par volume qu'il faut prendre en considération mais la surface. Les nanoparticules ayant une toxicité spécifique en raison de leurs caractéristiques de taille.

Philippe MARZOLF : Pouvez-vous conclure ? C'est plutôt d'autres substances à surveiller ?

André CIOLELLA : Un mot sur le biomonitoring, car la question a été soulevée. C'est une nécessité de faire ce suivi, l'imprégnation des populations. Il faut savoir que cela mesure le passé, compte tenu de ce que l'on sait sur le temps de vie biologique, sur le temps nécessaire pour que la concentration interne soit diminuée de moitié. Si l'on fait une mesure à un instant T, cela veut dire que pendant plusieurs années, on aura une concentration, une dose interne, même si l'on a arrêté toute exposition qui sera néanmoins non négligeable.

Ce sont les points importants que j'avais notés.

Philippe MARZOLF : Pour terminer les interventions, il nous a semblé important de nous pencher sur les normes de demain, sujet qui est remonté notamment lors d'une réunion.

Nadine FRERY : Je peux peut-être apporter quelques éléments de réponse par rapport aux propositions de M. CIOLELLA, puisqu'il a signalé le cadmium et les

PPDE (les polybromés). Nous avons étudié le cadmium dans l'étude, mais pour des raisons de temps je ne vous ai présenté les résultats que concernant les dioxines. Nous avons regardé aussi l'imprégnation par le cadmium des populations. Autant on a vu une différence au moins pour les dioxines sur les consommateurs d'aliments d'origine animale, autant pour le cadmium en comparant globalement, on n'a pas vu de différence entre les exposés et les non exposés aux émissions d'incinérateur de façon globale.

En allant plus en détail, on n'a pas vu de différence que ce soit pour l'inhalation ou que ce soit pour l'ingestion, aussi bien des végétaux que des produits animaux. Fierens dans son étude belge ne l'avait pas vu non plus.

Nous n'avons pas étudié les polybromés, car c'est une problématique assez récente, mais nous nous y intéressons dans un cadre beaucoup plus large que l'incinération. Effectivement, les polybromés se retrouvent beaucoup dans les produits informatiques, il n'y a pas que l'incinération d'ordures ménagères qui est la cible.

André CIOLELLA : Ce sont les dioxines bromées, il faut bien dissocier les polybromés des dioxines bromées.

Nadine FRERY : On ne brûle pas vraiment beaucoup d'ordinateurs dans les incinérateurs d'ordures ménagères.

André CIOLELLA : C'est présent dans le textile, dans les moquettes.

Nadine FRERY : On s'y intéresse beaucoup plus largement et pas simplement que par l'incinération. Ce sont des substances que l'on commence à connaître assez récemment, on va commencer à les doser dans une certaine population pour avoir des niveaux de base.

Marine SAINT-DENIS : Une précision pour les polybromés, les retardateurs de flammes, une étude de l'ADEME de 2008 a été réalisée avec des mesures à l'émission autour de trois sites d'incinération français. Ils ont des concentrations extrêmement faibles pour un site et non détectées pour les deux autres sites. Je pense que le rapport doit être téléchargeable sur leur site.

Philippe MARZOLF : Merci pour la référence

André CIOLELLA : Il faut voir ce que veut dire la limite de détection. « faible » ne veut rien dire, c'est par rapport à un risque. On peut dire la même chose sur la dioxine chlorée que c'est très faible, cela agit à des niveaux très faibles, il faut donner la valeur absolue afin que l'on puisse en juger.

Philippe MARZOLF : C'est un élément de réponse. Les normes sont-elles vraiment faites pour protéger la santé ou est-ce uniquement pour des questions de risques ? M. TORNBY, vous qui êtes sociologue à l'INRA et Ivryen, pouvez-vous nous dire comment sont construites les normes et comment avoir confiance dans les normes ?

CONSTRUCTION ET EVOLUTION DES NORMES ET DES CONTROLES

Didier TORNY, sociologue à l'Institut National de Recherche Agronomique : Je peux partir de l'inverse, qu'est-ce qui fait que l'on n'a pas confiance dans les normes ?

Je n'ai pas fait de diaporama, je vais vous citer quelques petits commentaires, qui sont des communiqués de presse, des notes d'information faites par le ministère de l'environnement ou de l'écologie. Il change de nom tous les six mois environ.

« L'arrêté du 25 janvier 1991 prévoyait que les installations en fonctionnement lors de sa signature devaient être mises en conformité avec cette disposition au 1er décembre 1996 au plus tard pour les installations d'une capacité supérieure à 6 t par heure et au 1er décembre 2000 pour les autres ».

Premier commentaire, vous établissez une norme et vous laissez 5 à 10 ans pour qu'elle soit respectée, c'est déjà un raisonnement un peu étrange tout à fait classique en matière industrielle.

« Pour les usines d'une capacité supérieure à 6 t par heure, constate que début 97 seules 30 usines sur un total de 70 respectaient la réglementation »

Au bout des cinq ans accordés, il n'y avait pas la moitié des usines qui respectaient la norme. On ne ferme pas les usines bien sûr.

Philippe MARZOLF : On redonne cinq ans.

Didier TORNY : C'est plus compliqué. Le ministère en charge de l'environnement, les préfets d'inspection d'installations classées ont mené une action vigoureuse pour la mise en conformité des incinérateurs.

Je répète que ce sont des citations, je ne vais pas sur un site ami de M. CICOLELLA qui dira que ce sont des agitateurs, c'est tout à fait officiel.

En mai 2002, soit cinq ans après, 36 usines non conformes étaient toujours en fonctionnement. Voilà le rapport à la norme tout à fait classique en matière industrielle. Vous bâtissez une norme publique et en pratique vous essayez dans une logique pédagogique de faire en sorte que les industriels peu à peu s'adaptent. Ce n'est pas une norme au sens où on l'entend habituellement, à savoir qu'une norme doit être respectée. Vous avez un panneau de limitation à 50 kw/h, donc vous roulez à 50 kw/h.

Elle est classiquement interprétée : 50 kw/h, cela veut dire que je peux aller jusqu'à 60 kw/h, mais je sais que l'on vient de mettre un radar, donc à 55 kw/h avec le seuil de tolérance. Les industriels raisonnent tout à fait classiquement, surtout que ce sont souvent des industriels très particuliers. Très souvent, on est dans un système public ou parapublic de commande, et donc on est dans une logique où l'on trouve à la fois des élus qui doivent traiter les déchets, qui sont partie prenante de ces systèmes d'incinération. Donc, on est dans un système où l'on va vers un progrès peu à peu, et on constate que des problèmes surviennent, et à un moment donné, cela change.

Qu'est-ce qui provoque ce changement ? Ce n'est évidemment pas du tout une action interne, mais Gilly-sur-Isère (mot qui n'a pas été prononcé jusqu'à présent). L'incinérateur de Gilly-sur-Isère a connu différentes mésaventures, en

particulier avec une mobilisation importante, une découverte de dioxine très importante, avec un arrêt de l'incinérateur, un abattage de vaches et une indemnisation car les prés étaient extrêmement contaminés, l'inquiétude des mères au sujet du lait maternel, etc.

Gilly a provoqué un choc assez important, et surtout la montée en puissance du sujet « incinérateur » sur la scène publique française nationale. A partir de ce moment-là, vous avez une action massive, c'est-à-dire que l'on change de régime, on n'est plus dans la pédagogie, on siffle la fin de l'opération, changement d'action : on va fermer les incinérateurs non conformes. Sans aller aussi vite que cela, donc on publie l'arrêté du 20 septembre 2002, transposition de la directive de 2000, pour attirer l'attention des nouveaux incinérateurs pour qu'ils respectent immédiatement l'arrêté. Les anciens ont un peu de temps, jusqu'au 28 décembre 2005.

Tout n'est pas réglé, car le comité de la prévention et de la précaution écrit ceci, toujours rapporté par le Ministère lui-même, et j'insiste là-dessus : « Dans son avis sur les incinérateurs d'ordures ménagères, rendu public le 27 janvier 2005 (donc un an avant la date limite ultime), confirme l'importance du respect de la réglementation en matière d'incinération ».

Vous avez besoin d'un comité pour dire que la réglementation est importante. Vous voyez que le rapport à la norme est extrêmement étrange. Pour des citoyens ordinaires qui pensent la norme comme étant quelque chose qu'il faut respecter ou il y a éventuellement un appareil de coercition associé quand on ne la respecte pas. Là, nous sommes dans un univers très différent. Tout cela décrit l'avant 2005.

Normalement, l'après 2005 est un monde dans lequel tout cela a disparu et cela a été dit et redit. Je n'ai évidemment ni les moyens empiriques, ni les éléments pour vous dire si c'est vrai ou pas.

Il est intéressant de ressortir les points saillants de la réglementation de 2005 :

- Les plates-formes de mesures, la mesure continue, l'appel à des sociétés extérieures pour faire des mesures complémentaires.
- La surveillance de l'atmosphère qui n'est pas, à ma connaissance, dans la directive de 2000 (point supplémentaire rajouté par l'Etat).
- L'article 31 sur l'information des services de l'Etat.
- On vient à la population sur l'article 32 : « *conformément au décret..., l'exploitant adresse chaque année au Préfet du département et au maire de la commune d'implantation de son installation un dossier comprenant les documents précisés à l'article 2 du décret précité, l'exploitant adresse également ce dossier à la commission locale d'information et de surveillance de son installation, si elle existe* ».

Voilà comment la population peut vérifier l'adéquation des normes, c'est-à-dire que l'on dit qu'un dossier est envoyé. Je ne sais pas s'il y a une commission locale d'information et de surveillance à Ivry.

Philippe MARZOLF : Si.

Didier TORNY : S'il y a une CLIS, tout va bien.

Que fait-il avec tout cela, ce rapport à la norme antérieure et ces nouvelles normes (et Gilly-sur-Isère au milieu) ? On ne serait pas là s'il n'y avait pas Gilly-sur-Isère ou du moins il y aurait beaucoup moins de monde.

On est dans un moment historique où il y a une focalisation de l'inquiétude sur les incinérateurs, tout en relevant en même temps d'autres sources. Il n'y a pas de dossier autoroute en ce moment, ni de dossier chauffage urbain, donc on se focalise à un moment donné sur l'incinérateur et c'est normal.

Trois points importants, pourquoi cela ne va-t-il pas s'arrêter ?

Une nouvelle norme plus restrictive est rassurante ? Pas nécessairement, pour deux raisons, d'abord comme l'a très exprimé une femme dans l'assistance, on a cette diminution progressive pour vous dire qu'avant ce n'était pas bien, maintenant c'est mieux. Si vous regardez historiquement un certain nombre de normes, et mon voisin pourra le confirmer, c'est encore mieux mais 10 ans après, on diminue encore et 20 ans après on diminue encore, et 30 ans après on diminue encore, en justifiant à chaque fois par la découverte de nouveaux effets, ou par précaution les normes ont été changées.

A un moment donné, les gens se demandent s'il ne faut pas attendre la norme suivante à la norme qui vient de paraître ; c'est tout à fait normal et attendu.

A chaque époque, les pouvoirs publics sont rassurants. En 1995, ils l'étaient, et cela a été dit à propos d'Ivry et c'était vrai au niveau national, même si après ils reconnaissent ne pas avoir été en conformité, mais désormais les choses sont réglées.

Deuxième élément, et je suis dans ma conclusion : quelles sont les formes d'assurance ou de défiance qui encadrent la norme ?

L'indépendance de la société extérieure, largement discutée. A ma connaissance, cette société extérieure est payée par l'industriel lui-même, tous les rapports problématiques sont posés, le Pr NARBONNE a proposé une solution à ce type de choses.

La capacité de l'inspection publique. En sachant ce qu'est aujourd'hui l'inspection des installations classées, leurs moyens d'actions, évidemment vous pouvez mettre en doute le fait qu'ils aient des capacités de contrôles effectifs.

La relation avec les élus ou la puissance publique, qui est à la fois juge et parti sur beaucoup de ces questions, car en fait il ne s'agit pas réellement d'opérateurs privés en tant que tels, mais en tout cas il y a des relations extrêmement fortes.

Quelles sont les formes de visibilité du risque et de la norme pour la population ? J'ai évoqué la commission locale. Y a-t-il un site Internet ? Quelles sont les formes de visibilité de son action ? Qui peut y accéder ? Quels sont les représentants ? Toutes ces questions peuvent se poser.

Il y a ensuite des difficultés techniques, et l'exposé précédent vous l'a démontré. Que faites-vous des tableaux présentés ? Vous avez besoin d'expertise complémentaire, ne serait-ce que savoir lire et ensuite savoir interpréter.

Enfin, la dernière question rejoint la thématique de la visibilité ou de l'invisibilité. On a discuté des panaches sous deux formes différentes, sous la forme de la visibilité, c'est-à-dire qu'on voit cette fumée. On a le panache, modélisé ou pas, qui est en fait la retombée effective. Il faut continuer à voir les fumées, car si vous les enlevez, vous faites disparaître du paysage au sens propre du terme et au sens figuré, et d'une certaine façon l'incinérateur n'existe plus. Si des questions sont posées sur l'exposition, cela crée des effets en retour de défiance très importante par rapport aux pouvoirs publics et aux pouvoirs locaux, on leur reprochera d'avoir caché des éléments.

Les fumées sont une façon de rappeler, et d'appeler à la vigilance sur le fait qu'il y a à côté de chez vous un équipement. Tout comme une autoroute produit du bruit et de la pollution. Finalement, il faut s'inquiéter et surveiller une installation qui existe et qui produit peut-être de la pollution, mais ne pas simplement laisser à l'industriel, ce qui est le cas dans la réglementation actuelle, et aux pouvoirs publics au niveau secondaire, le contrôle. Il faut faire en sorte que la population dans son ensemble puisse exercer sa vigilance.

(applaudissements)

Philippe MARZOLF : Désolé, nous sommes un peu en retard, mais nous allons quand même prendre quelques questions.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Philippe VERILLON : Je suis content d'entendre une intervention qui conforte le fait de garder le panache. J'ai une question ouverte, qui n'est pas destinée à quelqu'un en particulier. Je m'étonne de ne pas avoir vu dans les présentations de mention d'un fauteur de trouble majeur : gaz chlorhydrique (HCL) directement lié à l'incinération du PVC. C'est un facteur de pollution, de risques sanitaires, de corrosion très important. Pourquoi n'est-il pas apparu ? Qu'en est-il ?

Philippe MARZOLF : Y a-t-il toujours du PVC de brûlé dans les incinérateurs ?

Patrick BOISSEAU, Directeur technique TIRU : L'acide chlorhydrique est des premiers polluants traités au niveau des usines d'incinération, puisque c'était une particularité, et que l'on avait du PVC dans les déchets.

Il n'y a quasiment plus de PVC, mais il reste quand même du chlore. Le sel de table donne du chlore, et certains papiers sont encore blanchis au chlore.

Les premiers traitements ont été mis en place lors de la première réglementation. Avec la deuxième réglementation, on a baissé encore les seuils. Maintenant, le chlore se situe en dessous de 10 mg par norme-mètre cube, c'est très faible. C'est un polluant dont on ne préoccupe plus.

Philippe MARZOLF : Merci pour la réponse.

Pr Jean-François NARBONNE : André CICOLLELA a tout fait raison, et c'est ce que je disais tout à l'heure, de parler des bromés. En parlant des polyhalogénés, j'incluais la famille et le chromé.

Une surveillance intervient dans plusieurs pays avec des bio-essais qui incluent la totalité de ces substances. La totalité de la toxicité, y compris les produits bromés, les polyhalogénés, les fluorés (où l'on a du brome, du chlore et du fluore) représente trois fois la toxicité de la dioxine. Aujourd'hui, on sait tout à fait le monitorer, cela ne pose aucun problème, il suffit de faire ce monitoring supplémentaire à la sortie, qui coûte très peu cher.

Il y a eu un scandale français dans l'application des normes, c'était il y a 14 ans. Les élus étaient responsables des investissements, et ils devaient se retourner vers les consommateurs pour mettre des filtres, car ils augmenteraient par deux ou trois la taxe des ordures ménagères. Ce n'est pas ainsi que l'on se fait élire !

Les normes techniques n'ont rien à voir les normes sanitaires. La pose d'un filtre à particules à la sortie de votre voiture ne dépend pas du nombre de cancers, c'est ce que l'on appelle la *best available technology* moins il n'y en a, mieux on se porte ; plus on a des techniques performantes pour un coût raisonnable et plus on va les appliquer.

A un moment donné, les normes techniques sont au-dessus des normes sanitaires. C'était le cas quand il n'y avait pas de réglementation. En 1991, lors de la première réglementation, il n'y avait plus de retombées sur les systèmes agricoles, on pouvait considérer que cette première norme concernait le sanitaire. Quand on est cent fois en dessous aujourd'hui de cette norme 91, on peut considérer que l'on s'est mis une marge cent fois en dessous de la norme sanitaire. Donc, il faut faire très attention.

Encore une fois, vous le savez, les normes pour les voitures n'ont pas réduit le nombre de cancers ou des impacts sur la reproduction, c'est la *best available technology*.

Aujourd'hui, moins il y en a, mieux on se porte. Mieux on sait faire et moins il y en aura. Il faut faire attention en disant qu'avant il n'y avait pas de problèmes et aujourd'hui il y en a, pourquoi les normes évoluent ? Ce n'est pas pour des raisons sanitaires, mais simplement pour des raisons techniques.

Philippe MARZOLF : Et à un coût acceptable. Une question de la salle a été posée concernant les bio-essais mis en place à Bègles. Pouvez-vous nous en parler brièvement ? Cela peut-il être reproductible ailleurs autour d'Ivry ?

Pr Jean-François NARBONNE : A Bègles, dès 1998, on était dans un électorat écologiste, avec Noël MAMERE, et il y avait 250 000 t d'incinération aux normes de 1991 (l'incinérateur n'était pas aux normes de 1997 quand il a ouvert). N'ayant pas eu confiance dans ce qui avait été fait précédemment, et ayant été trompé dans le passé, on a mis une surveillance indépendante avec les associations. Avec le budget de la Communauté urbaine de Bordeaux, nous avons mis en place un budget qui n'avait rien à voir avec l'opérateur mis à disposition des associations avec un cabinet conseil pour avoir une stratégie de prélèvements en fonction du panache, des modélisations, etc.

On a fait un point zéro et on a été très surpris de montrer qu'il y avait déjà plein de dioxines à certains endroits que l'on n'aurait pas imaginé sur les lieux de pêche où depuis 200 ans on faisait des feux de bois pour griller le poisson. On a vu des empreintes de dioxines et il n'y avait pas que l'incinérateur. Après, on a pu surveiller l'absence d'impacts, car il n'y avait plus de retombée de poussière, car l'usine filtrait déjà à l'époque les poussières.

C'est grâce à la pression des associations et de l'opinion publique alertée par un certain nombre de choses. En 1988, je peux vous dire que j'étais bien seul à manifester contre l'incinérateur pourri. Je n'avais pas d'associations derrière moi. J'ai été obligé d'aller au Conseil de l'Europe pour faire bouger les normes. Il y avait un blocage français et c'est un problème général, qui n'est pas spécialement lié aux incinérateurs.

Le risque chimique en France n'est pas pris en considération. On fait tout ce que l'on peut pour alerter les gens sur le risque chimique.

L'AFSSA a fait un rapport complet sur le PBDE avec les compositions alimentaires, les vecteurs : 72 % de l'exposition aux PBDE proviennent des poissons.

Philippe MARZOLF : Il y a de nombreux sigles, et j'ai du mal à suivre, comme beaucoup de personnes, je pense.

Georges SALINES : Je voulais surtout réagir à l'intervention de Didier TORNY, avec lequel je suis pratiquement totalement d'accord. Je voulais simplement apporter une nuance sur les normes, et en abondant dans le sens de Jean-François NARBONNE : la norme n'est pas toujours fixée en fonction de critères sanitaires.

Elle est parfois selon le principe *as low...as be possible*, et on peut être en dessous de ce que l'on peut craindre pour la santé. Par exemple, une norme est très sévère sur les pesticides dans l'eau, alors que notre exposition vis-à-vis des pesticides est beaucoup plus alimentaire et aérienne que par l'eau.

A l'inverse, on accepte dans le domaine de la pollution atmosphérique des normes européennes, et même si on les respecte, on cause des effets sanitaires.

Le laxisme, dont parlait Didier TORNY, vis-à-vis du respect d'une norme est peut-être coupable.

Philippe MARZOLF : La France est souvent condamnée par l'Europe, car elle est en retard sur la transcription des directives ou sur la mise aux normes.

Georges SALINES : Dans certains cas, il est intelligent de donner un délai pour mise en conformité. Fermer une installation, peut être d'un point de vue purement sanitaire, et je ne prends pas en compte les autres considérations, même si elle n'est pas aux normes, et cela peut causer des problèmes pour la santé plus importants. L'incinérateur de Gilly-sur-Isère a été fermé à raison, car il était particulièrement polluant. Mais, les ordures ménagères de Gilly-sur-Isère ont été mises dans des camions et transportées vers un autre incinérateur, je ne suis pas sûr que le bilan sanitaire dans les six mois fût aussi brillant que cela.

Didier TORNY : Je voulais juste réagir, je n'ai pas du tout parlé du rapport entre normes et aspects sanitaires. Je n'ai pas d'opinion, j'ai juste décrit une attitude, c'est-à-dire l'attitude pédagogique classique en matière industrielle autour des normes, je ne me suis pas prononcé, mais j'ai juste expliqué que l'on était vraiment dans un régime de nature différente à un moment donné.

Je veux bien l'explication par la technique, mais il y a plein d'autres solutions. Je vais prendre un exemple qui a priori n'a rien à voir, le sang contaminé. Mettre en place le DVG (diagnostic génomique viral) a un coût faramineux, mais politiquement il faut le faire.

Donc, si à Gilly-sur-Isère, on avait trouvé dans les écoles maternelles des taux vraiment énormes et que l'on avait démontré qu'il y avait des effets immédiats sur les nourrissons, je peux vous garantir que les incinérateurs techniques ou pas auraient été fermés. Politiquement, ce n'était pas admissible en tant que tel. La norme technique n'est que l'un des aspects en tant que tels, la norme sanitaire en est un autre et il y a d'autres aspects.

Dernier point, j'ai parlé de normes de manière générale. La question de la surveillance de l'atmosphère fait partie de la norme, elle est totalement indépendante de la question de la toxicité, mais elle change radicalement tout, comme l'a rappelé Madame. On passe d'une situation dans laquelle personne ne sait ce qu'il y a autour, sauf si les gens commencent à faire des mesures, à une situation dans laquelle il y a une information publique. Cela fait aussi parti de la norme. Cela change aussi radicalement aussi, car c'est une incitation extrêmement forte pour la respecter.

André CICOLLELA : Je voudrais rebondir sur l'intervention de Jean-François NARBONNE, car il fait référence à un rapport de l'AFSSA disant que 72 % de la dose vient des poissons. Si cela vient des poissons, cela vient effectivement des polybromés. Il faut bien dissocier les polybromés, qui sont les produits de départ, des dioxines bromées qui sont les produits de la combustion des polybromés. Le niveau de toxicité n'est pas le même, et les mécanismes de l'action ne sont pas les mêmes non plus.

Il me semble important pour éclairer le débat sur le risque d'avoir ces données à la fois d'émissions et de contamination par les dioxines bromées. Il n'y a pas que les incinérateurs qui sont les sources de ces dioxines bromées.

Compte tenu de ce que l'on sait sur ces substances, de la très grande proximité avec les dioxines chlorées, il faut les intégrer aussi dans le décompte global. Je ne comprends pas pourquoi l'OMS, malgré l'avis favorable de ce groupe de travail de 2005, n'a pas pris de décision. Effectivement, et c'est une illustration de ce qui vient d'être dit, cela suppose de repenser tout ce que l'on a dit sur les dioxines chlorées, car on aurait oublié une composante importante.

Pr Jean-François NARBONNE : Ce n'est pas cela, ils ne sont tout simplement pas d'accord sur les textes.

Philippe MARZOLF : Je propose que l'on arrête la discussion et que vous la continuiez tous les deux après la réunion.

André CICOLELLA : On ne peut pas aujourd'hui passer cette question sous silence.

Philippe MARZOLF : Une réaction du Sycotom et ensuite nous allons clore cette réunion.

Didier FOURNET : Concernant l'intervention de M. TORNAY sur les élus et leur prise de responsabilité, au Sycotom, pour revenir sur les normes de 1991, les élus du Sycotom ont pris leurs responsabilités. En 1990, l'usine de Saint-Ouen était aux normes lorsqu'elle a été mise en route, on avait anticipé la norme de 1991. L'usine d'Issy-les-Moulineaux, usine existante, a été mise aux normes en 1992 par rapport à l'arrêté de 1991, alors que l'échéance était fin 1996. L'usine d'Ivry a été mise aux normes en mai 1995. Les trois sites du Sycotom ont été mis aux normes bien avant l'échéance.

Philippe MARZOLF : Je vous remercie. Je suis désolé que cette réunion ait quelque peu tardé, mais il était important de faire le point sur l'incinération. Je vous rappelle que la prochaine réunion se tiendra le mardi 13 octobre dont le thème sera la méthanisation de la partie fermentescible des déchets ménagers. Merci et bonne fin de soirée.

(FIN DE LA REUNION A 23H30).